

Étude de capitalisation sur les dispositifs d'insertion et d'installation agricole des jeunes en milieu rural en Afrique

Vol. 2 : Annexes et bibliographie

Coordonnée Par :

Hassan QUAROUCH

Khalid Belarbi

Florette Rengard

TABLE DES MATIERES

ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE	2
ANNEXE 2 : GRILLE D'ANALYSE	6
ANNEXE 3 : FICHES ETUDES DE CAS	10
<hr/>	
1.1. Etude de cas n°1 : programme AFOP - Cameroun	10
1.2. Etude de cas n°2 : Collèges agricoles de Fekama – Madagascar	14
1.3. Etude de cas n°3 : Plateformes Orientation Jeunesse – Niger	19
1.4. Etude de cas n°4 : Maisons familiales rurales – Maroc	22
ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE	25
ANNEXE 5 : LISTE DES PERSONNES INTERVIEWEES	33
<hr/>	

Annexe 1 : Termes de référence

TERMES DE REFERENCE

« Quels dispositifs d'insertion des jeunes ? »

Contexte général

Le Réseau international « Formation Agricole et Rurale » est un outil d'échange, d'analyse, de production de références et de capitalisation d'expériences pour appuyer les équipes dans l'élaboration des stratégies nationales de FAR. Il contribue aussi à former et à structurer une expertise locale de haut niveau destinée à accompagner les réformes institutionnelles de la FAR, à favoriser le renforcement d'un réseau d'expertise Sud et d'une coopération Sud-Sud sur les thématiques de la FAR. Il a également pour mission de s'appuyer sur les travaux de recherche menés au Nord et au Sud afin d'accompagner les pays en développement dans la rénovation de leurs dispositifs de formation agricole et rurale.

Un des axes de cet accompagnement envisagé, dans le cadre de la seconde phase du projet Adex FAR¹ financé par l'AFD², consiste en la production de connaissances et la capitalisation d'expériences sur la formation agricole et rurale au service des membres du Réseau. Pour mener à bien ce projet et répondre à la demande de ses membres, **le réseau FAR recrute un consultant pour la réalisation d'une étude de capitalisation sur les dispositifs d'insertion des jeunes en milieu rural en Afrique.**

Les travaux en ateliers réalisés en juillet dernier à l'occasion de l'Assemblée Générale 2017 du Réseau FAR s'accordent sur la nécessité d'investir le champ de l'insertion en agriculture des jeunes ruraux. En effet, alors que la revalorisation du métier d'agriculteur est une priorité partagée de tous les professionnels de la FAR en Afrique pour endiguer l'exode rural massif, les processus d'installation des jeunes en agriculture familiale restent globalement mal connus. L'installation des jeunes agriculteurs catalyse cependant deux enjeux majeurs du développement des pays du Sud : « l'évolution du marché du travail et l'avenir des agricultures familiales » (WAMPFLER, BERGES, 2017)³. Pour mener à bien la rénovation des dispositifs de formation au sein des pays du Réseau, il est donc nécessaire pour les professionnels de la FAR de mieux comprendre les conditions d'installation en agriculture familiale, de questionner les formes et modalités d'accompagnement et d'analyser les effets des dispositifs existants.

C'est dans cette perspective que les membres du Réseau FAR ont exprimé leur volonté de capitaliser davantage autour des dispositifs d'insertion des jeunes au sein des 16 pays membres. Il y travaille depuis quelques années en finançant des stages sur l'installation dans différents pays du réseau (Cameroun, Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, etc.) et en

¹ Appui au Développement de l'Expertise en Formation Agricole et Rurale)

² Agence Française de développement

³ WAMPFLER B., BERGES L., 2017, *Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner*. Grille d'analyse et premiers résultats, Note Technique n°27 de l'AFD.

participant à des Conférences internationales comme celle organisée en avril 2017 à l'AFD sur « *L'Emploi des jeunes en agriculture* ».

Objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude consiste à réaliser un état des lieux des dispositifs d'insertion agricole et rurale à l'intention des membres du Réseau International FAR. Cet état des lieux devra être compréhensible et utile à toute personne s'intéressant à ces questions. Plus spécifiquement, l'étude permettra une compréhension opérationnelle des dispositifs d'insertion en répondant aux questions suivantes :

- À partir de quand commence l'insertion pour le jeune ? Quand peut-on considérer qu'elle se termine ?
- Comment un dispositif d'insertion se place-t-il par rapport à un dispositif de formation ?
- Quels sont les critères d'accès au dispositif d'insertion pour les cibles (s'agit-il d'une entrée par éligibilité du jeune ou d'une entrée par le projet de vie) ?
- Quelles sont les grandes étapes d'un processus d'insertion ?
- Qui sont les acteurs et réseaux d'acteurs à impliquer dans un dispositif d'insertion, à chaque étape du processus ?
- Quels sont les éléments clés à réunir pour construire un dispositif d'insertion ?
- Quelles sont les mesures d'accompagnement complémentaires à mettre en place dans le cadre de l'insertion des jeunes ruraux ;
- Quelle(s) analyse(s) des effets de l'insertion peut-on faire à partir des dispositifs d'insertion mis en place dans certains pays du réseau FAR ?
- Comment penser le financement de l'insertion ? Sur quels critères se base-t-on pour estimer le coût et « le retour sur investissement » d'un jeune inséré ?
- Quels peuvent être les facteurs de pérennisation des processus d'insertion ?
- Quels sont les points de vigilance sur lesquels les professionnels de la FAR devront porter une attention particulière ?

Activités à réaliser

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat Exécutif du Réseau FAR situé à l'Institut des Régions Chaudes de Montpellier SupAgro. Il proposera **une grille méthodologique** pour répondre à la commande en tenant compte des objectifs visés. Il devra plus spécifiquement :

- Analyser les ressources existantes (rapport d'expertise, articles, ouvrages, littérature grise...) et les capitaliser dans un livret annexe ;
- Identifier les dispositifs d'insertion existants (réseaux d'acteurs, politique d'insertion, financements, innovations, etc.) et les analyser ;
- Réaliser une analyse comparée de différents cas concrets d'insertion relevés parmi les différentes ressources ou expériences personnelles du consultant. À travers les exemples de réussite ou d'échec :
 - Présenter les éléments clés de réussite d'un dispositif d'insertion ;
 - Soulever les points de vigilance constatés.
- Sur la base des éléments explicités précédemment ainsi que sur la connaissance du consultant, formuler des préconisations qui viendront nourrir la réflexion des pays en cours de rénovation de leurs dispositifs de formation et d'insertion ;
- Proposer des éléments de réponse à la question suivante : comment intégrer les dispositifs d'insertion des jeunes dans les Stratégies Nationales de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) et dans les politiques agricoles ?

- Restituer les résultats de l'étude au Secrétariat Exécutif du Réseau FAR sous la forme d'un PowerPoint récapitulatif montrant les différentes étapes de la méthodologie et les principaux résultats obtenus ;
- Capitaliser toutes les analyses effectuées dans le cadre de cette présente étude et produire un rendu final sous la forme de guide méthodologique à destination des membres du Réseau FAR.

Avant de commencer sa mission, le Consultant participera à une réunion de démarrage organisée en présentiel ou à distance avec le Secrétariat Exécutif du Réseau FAR au cours de laquelle il présentera sa méthodologie de travail et son agenda.

Profil de l'expert

Le consultant devra avoir :

- Une très bonne connaissance des processus de rénovation des dispositifs de FAR dans les pays du Sud (attesté par des publications et/ou des expertises réalisées dans le domaine) ;
- Une excellente connaissance des dispositifs d'insertion agricole et rurale dans les pays du Réseau FAR ;
- Une très bonne capacité d'analyse critique des dispositifs d'insertion agricole et rurale ;
- Être force de proposition dans la rénovation des dispositifs d'insertion agricole et rurale ;
- Des capacités à partager les analyses effectuées en les traduisant dans un guide méthodologique à usage des membres du Réseau International FAR.

Résultats attendus

Un rapport exhaustif faisant état :

- De la méthodologie mentionnant les outils et grilles d'analyse mobilisés ;
- Un livret de capitalisation avec les références des ressources consultées et/ou expertises du consultant dans le domaine ;
- Un rapport final en trois parties :

1. Une première partie où figure l'état des lieux des dispositifs d'insertion étudiés. Il est à noter qu'il ne s'agit pas de réaliser un livret bibliographique exhaustif, mais de présenter une rapide synthèse des ressources consultées enrichies des expériences du consultant ;

2. Une seconde partie faisant état des analyses effectuées et préconisations formulées à l'égard des pays membres du Réseau FAR ;

3. Une troisième partie où figure un guide méthodologique générique à l'usage des pays membres du Réseau où sont présentés les éléments clés d'un dispositif d'insertion.

Durée et période de la mission

Les livrables sont attendus pour le 18 décembre 2017.

Soumission de l'offre technique et financière

L'offre technique et financière devra comprendre :

- La compréhension des TDR et des objectifs ;
- La méthodologie envisagée ;

- Le rétro-planning précis de la mission ;
- Les honoraires et les éventuels coûts de missions nationale et/ou internationale ;
- Le CV (ou les CV en cas de fonctionnement en équipe de consultants) et des références pour des travaux similaires.

L'offre technique et financière, sous format électronique, devra parvenir au Secrétariat Exécutif du réseau FAR **au plus tard le 20 octobre 2017.**

Contacts : hassan.quarouch@supagro.fr

Annexe 2 : Grille d'analyse

Quelles pratiques sont développées pour comprendre, analyser et suivre les processus d'insertion des jeunes ruraux ? (Axe 1)

✓ Quelles pratiques en matière de diagnostic ?

Quel a été le processus de diagnostic préalable (ou éventuellement en cours) à la définition d'un dispositif d'insertion des jeunes, avec ses différentes étapes ? on s'interrogera en particulier sur les éléments suivants :

- L'antériorité du dispositif et/ou de l'organisation porteuse du dispositif (antériorité sur le territoire, expertise dans le domaine de l'insertion des jeunes).
- Le contenu du diagnostic : quels sont les domaines qui ont été pris en compte dans ce diagnostic : i) analyse des trajectoires de vie des jeunes antérieures, ii) conditions sociales et économiques pour une insertion durable, logiques sociales régissant l'accès à l'emploi, systèmes d'activités agricoles et non-agricoles, iii) contexte institutionnel avec tous les acteurs impliqués dans l'insertion et dans d'autres domaines concernant les jeunes (éducation, emploi, santé, logement, culture, politique), iv) ressources locales, politiques et dispositifs d'insertion existant...
- La méthode du diagnostic: Quelles ont été les étapes successives du diagnostic ? Quelles méthodes, quels outils et quels acteurs (y compris les jeunes filles et garçons) ont été mobilisés à chaque étape ? Est-ce qu'un diagnostic participatif a été organisé ? Quelles ont été les sources d'information (données statistiques disponibles, études antérieures, études réalisées par le dispositif lui-même, etc.) ? Le diagnostic a-t-il comporté une phase d'expérimentation et selon quelles modalités ?
- L'utilisation du diagnostic : Les résultats du diagnostic ont-ils été pris en compte dans la stratégie à adopter (par exemple dans le choix dispositif, dans sa mise en œuvre ou sa réorientation, ou bien dans le choix des acteurs avec lesquels travailler et selon quelles modalités ou encore dans le mode de ciblage des jeunes) ? Le diagnostic a-t-il servi au démarrage du suivi-évaluation ? Le diagnostic a-t-il fait l'objet d'une réactualisation ? Pour quelles raisons ? Selon quelles modalités ?

✓ Quelles pratiques en matière de suivi des processus d'insertion des jeunes ?

- Est-ce qu'une situation de départ a été établie au démarrage pour le suivi des effets ? (Voir diagnostic) ? Quel suivi des effets des dispositifs sur les processus d'insertion des jeunes ?
- Comment ce suivi a été pris en compte, à quelle étape et avec quelles méthodes ? Quels ont été les rythmes et les outils de suivi ? Quels profils et quelles compétences sont mobilisés pour assurer ce suivi ?
- Au-delà des données quantitatives des activités (information, mise en relation, formation...) et résultats (nombre de jeunes accompagnés, installés, nombre de jeunes encore actifs au bout d'une période donnée...), un suivi des effets des dispositifs sur le parcours des jeunes à un niveau plus qualitatif a-t-il été réalisé ? (Analyse des étapes de l'insertion et du système d'activité sur une période donnée, des changements

intervenues dans la vie des jeunes, de leur famille, de leur communauté...). Comment ce suivi a été pris en compte et avec quelles méthodes ? (Étude ponctuelle, enquête terrain / par NTIC, focus group, suivi personnel) Est-ce qu'une situation de départ a été établie au démarrage pour le suivi des effets ? Un suivi post formation existe-t-il ?

Quelles pratiques sont développées pour accompagner l'insertion durable des jeunes ruraux ? (Axe 2)

✓ **Quelles pratiques en matière de ciblage des jeunes ?**

- Quelles ont été les modes d'information et de prise de contact avec les jeunes ? Quelles ont été les méthodes de ciblage des jeunes ? Comment ont-ils été pris en compte dans leur diversité ? Quels ont été les processus, les méthodes, les espaces prévus avec leur degré de proximité, le mode d'accompagnement avec les compétences requises, pour la prise en compte des besoins des jeunes ?

✓ **Qui sont les acteurs et réseaux d'acteurs impliqués dans le dispositif, avec quel objectif et à quelle étape ?**

Il s'agira ici de mettre en évidence les bonnes pratiques ayant permis la mobilisation des différents acteurs et leur synergie.

- Quels sont les processus et les mécanismes ayant permis l'implication des différents acteurs et réseaux d'acteurs concernés (familles, jeunes, pouvoirs publics, organisations professionnelles, organisations de filières, interprofessions, entreprises, collectivités locales, institutions financières, dont notamment les fonds d'appui à la formation professionnelle ou les fonds d'appui à l'insertion mis en place, centres de formation, organisations de la société civile...) aux différentes étapes (amont, pendant et en aval), mais aussi aux différentes échelles (locale, nationale) des dispositifs d'appui à l'insertion ? Avec quels objectifs ont-ils été impliqués ? Quels sont les modes de collaboration, d'échange et de concertation pour que ces différents acteurs contribuent à la cohérence des interventions et à leur efficacité ? À quels niveaux, à quels moments, dans quels cadres organisationnels et avec quels appuis se situent ces échanges entre les différents acteurs ?

✓ **Quelles ont été les actions innovantes en matière d'accompagnement des jeunes ?**

Sur quels facteurs sont-ils intervenus, et avec quelles méthodes, démarches et outils. Sur quelles étapes du processus d'insertion du jeune interviennent-ils ? Pourront-être analysés en particulier les éléments suivants:

- Quels sont les modalités d'accompagnement technique, financier et/ou d'intermédiation avec l'environnement des jeunes formés ? autrement dit, quels sont les facteurs clés de l'insertion ciblés par les

dispositifs⁴ ? Sur quels référentiels de développement agricole et rural se basent-ils ? Comment ces dispositifs se place-t-il / s'articulent-ils par rapport à des dispositifs de formation ?

- Les processus d'accompagnement à l'insertion ont-ils été formalisés, par qui et de quelle manière ? Les ressources humaines sont-elles formées ? Leurs compétences et motivations sont-elles en adéquation avec les objectifs du dispositif ? Ces compétences ont-elles été formalisées et reconnue, de quelle manière ?
- Quelles sont les méthodes et outils mobilisés : comment ont-ils été conçus et construits ? Par qui et avec quelles étapes ? Les outils ont-ils été testés et expérimentés ? Les outils ont-ils été adaptés aux jeunes et aux contextes ? Ont-ils fait l'objet d'une actualisation au fur et à mesure et de quelle manière ?

✓ **Quelles pratiques développées en matière de financement de l'installation du jeune en agriculture ou de la création d'activité ?**

- Quels sont les services financiers (mécanismes financiers et d'épargne et de crédit, fonds de financement de la formation ou de l'insertion) et non financiers développés, selon quelles modalités et avec quels résultats ? Quelles sont les contraintes rencontrées à ce niveau et quelles solutions ont été identifiées pour les dépasser ? Quelles sont les modalités d'accompagnement de ces financements (actions de type éducation financière) ?

✓ **Quelles réflexions des dispositifs sur l'analyse en termes de coût/jeune accompagné ?**

- Finalité / objectifs du calcul des coûts, périmètre de calcul, outils de collecte et de remontée des données...

Quelles pratiques sont développées pour favoriser un changement d'échelle et une inscription dans les politiques publiques ? (Axe 3)

✓ **Articulation des dispositifs et/ou contribution à une politique nationale**

- Quelles relations des dispositifs avec les pouvoirs publics, avec quels acteurs et à quelles échelles ? Comment cette relation s'est-elle construite (dans les différentes étapes de mise en œuvre) et comment a-t-elle évolué ?
- Les dispositifs ont-ils été articulés à une politique nationale et de quelle manière ? Quelles difficultés rencontrées à ce niveau et comment ont-elles pu être résolues ?
- Les dispositifs ont-ils contribué à la construction d'une politique publique (politique d'insertion, politiques agricoles, stratégies nationales de formation agricoles et rurales...) ? Sur quels aspects, avec quels acteurs, selon quelles modalités (à travers un partage d'expérience, un appui technique, un renforcement des capacités, un appui financier, etc.) et avec quels résultats ? Quelles ont été les difficultés rencontrées à ce niveau ?

⁴ Par exemple : formation et préparation des jeunes non qualifiés, accompagnement dans la construction du projet du jeune, accompagnement post-formation, accueil / orientation, appui à la création d'activités et à l'installation en agriculture, accès au foncier/crédit/services, accès au marché, mise en relation entre acteurs et ressources locales pour accès à des réseaux professionnels, OP, filières, coordination de l'insertion...

✓ **Changement d'échelle**

- Quelles ont été les stratégies envisagées au niveau du changement d'échelle (alliances, constitution d'un réseau, rôle des relations avec les pouvoirs publics dans ce changement d'échelle, etc.)?
- Comment la pérennité du dispositif au niveau institutionnel et/ou financier est-elle envisagée ? Comment s'est fait le transfert du dispositif aux pouvoirs publics, notamment au niveau de sa prise en charge financière et sous quelles formes ? Quel partenariat public/privé a pu être expérimenté pour le financement du dispositif ?

✓ **Diffusion et partage du savoir-faire**

- Quelle valorisation et quel partage des expériences avec quels acteurs et de quelle manière ? Par exemple, les outils et démarches conçus sur la base d'une démarche d'expérimentation et d'innovation ont-ils fait l'objet d'une valorisation et d'une capitalisation ? À quoi a abouti cette capitalisation et à quoi a-t-elle servi ? (Leur appropriation, une visibilité, une base pour du plaidoyer).

Annexe 3 : fiches études de cas

1.1. Etude de cas n°1 : programme AFOP – Cameroun

Sources: Bergès, Louise, Programme AFOP au Cameroun. L'installation en agriculture des premières générations de Jeunes. De la conception à la mise en œuvre. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur spécialisation MOQUAS, dirigé par Betty Wampfler, Montpellier SupAgro/IRC, 2015. https://www.reseau-far.com/ressources/files/fichierPDF_0_Memoire_AFOP_Louise_Berges_24-11-2015.pdf <ul style="list-style-type: none">- Wampfler, Betty, Bergès, Louise, « Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner. Grille d'analyse et premiers résultats », Note Technique n°27, Paris, AFD, 2017. https://www.afd.fr/fr/comprendre-le-processus-dinstallation-des-jeunes-en-agriculture-pour-mieux-laccompagner-grille-danalyse-et-premiers-resultats- Wampfler, Betty, Goldstein, Gilles, Matériaux pédagogiques pour l'éducation financière des jeunes formés et insérés dans le cadre du programme C2D AFOP, Document de travail, Montpellier, Montpellier Supagro, Iram, Juin 2017. (document interne).- Loussouarn, Jean-Jacques, Mission d'identification de la contribution de l'économie de la formation et de l'insertion professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches à la construction de l'argumentaire nécessaire à la pérennisation du dispositif mis en place par le programme AFOP, Rapport de mission, Yaoundé, C2D AFOP, juin 2015. (document interne).	
Entretiens réalisés: Pierre-Blaise Ango, Président de l'association réseau FAR, Coordonnateur du programme national AFOP (19/01/2018)	
Bref historique : Depuis 2008, au Cameroun, les pouvoirs publics, avec l'appui financier de l'AFD dans le cadre du contrat de désendettement et de développement (C2D), ont mis en place un programme public national d'appui à la formation professionnelle (AFOP). Placé sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINADER/MINEPIA), ce programme vise la réforme du cadre réglementaire : nouvelle gouvernance qui favorise l'autonomie via la cogestion et la co-animation des structures de formation entre secteur public et acteurs locaux des territoires (communes, responsables OPA, parents, etc.). Le programme permet la rénovation des infrastructures et équipements des structures de formation (privés, publics et communaux) et la formation des moniteurs (formateurs). A travers le programme AFOP, le gouvernement camerounais a choisi de répondre, conformément aux orientations du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) aux défis de (i) l'accroissement de la production agricole et de (ii) la lutte contre le chômage par l'insertion professionnelle des jeunes dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.	
Public accueilli : Le projet s'adresse aux jeunes projetant de devenir agriculteur, aux agriculteurs en activité et aux jeunes diplômés du secondaire souhaitant se dédier au secteur agropastoral (formations de niveau BTS). Conditions d'accès : <ul style="list-style-type: none">- En théorie : Minimum BEPC ; Apport d'un terrain d'installation ; Entretien de motivation et examen d'entrée.- En pratique : Jeunes de 14 ans à 40 ans (moyenne d'âge 30 ans) ; La recherche de terrain d'effectue pendant ou à la fin de la formation Modalités de recrutement : Campagne de recrutement par l'équipe pédagogique, communication par radio, publicité, bouche-à-oreille. Test de sélection organisé au niveau national, suivi d'entretiens individualisés au niveau des structures de formation. Ces entretiens visent à établir la situation de référence des jeunes à l'entrée en formation ainsi qu'à appréhender leur motivation.	Effectifs : De 2010 à 2016 : <ul style="list-style-type: none">- 4 194 élèves recrutés.- 3 086 jeunes formés comme exploitants agricoles (soit 17 jeunes formés par an et par centre en moyenne).- 1 388 porteurs de projet installés grâce à la subvention.
Activités :	

Le programme vise à « Améliorer la qualification professionnelle des acteurs de développement agricole et rural et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes formés dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches ». il vise en particulier à :

- Moderniser l'appareil de production et lutter contre le chômage par l'insertion professionnelle des Jeunes.
- Promouvoir l'« Agriculture de 2^e génération ».
- Améliorer l'offre de formation des centres publics et privés.
- Accompagner à titre expérimental des Jeunes et adultes formés à l'insertion professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches.

Il vient en appui aux administrations et aux structures de formation publiques et privées qui répondent à une demande de formation des jeunes projetant de devenir exploitants agricoles, des agriculteurs en activité et des jeunes diplômés du secondaire souhaitant se dédier au secteur agropastoral (formation de niveau BTS).

Au cours de sa 1^{ère} phase de mise en œuvre (2008-2012), le programme s'est concentré sur la rénovation progressive des centres de formation agricole publics et privés, la définition des contenus pédagogiques et des référentiels métiers du personnel pédagogique, la formation du personnel en charge de l'animation du dispositif, et l'équipement des structures en matériels pédagogiques et didactiques ainsi que l'amélioration du cadre de vie des structures de formation.

L'innovation de la 2^{ème} phase (2013-2017) par rapport à la première repose sur la prise en compte de l'insertion et de l'installation professionnelle des sortants porteurs de projets avec la mise en place d'un dispositif complémentaire pour les accompagner à l'issue de leur formation.

La 3^{ème} phase du programme sera axée sur la consolidation des acquis et la mise en autonomie des centres de FAR.

Acteurs et réseaux d'acteurs impliqués dans le dispositif d'accompagnement

Le programme est placé sous la maîtrise d'ouvrage conjointe du MINADER et du MINEPIA. Sa mise en oeuvre, sous la responsabilité des secrétaires généraux est assurée par une Coordination Nationale, bénéficiant de l'appui d'un consortium d'institutions françaises spécialisées, coordonnées par Montpellier SupAgro.

Les centres sont regroupés au sein de chaque région, sous la supervision d'une Coordination de zone. Quatre correspondants de zone assurent le relais de la Coordination Nationale dans la zone septentrionale, la zone méridionale et centrale, la zone côtière et la zone des Hauts plateaux.

Les Commissions Régionales d'examen des projets de centre, composées du délégué régional de chaque ministère, du correspondant de zone du programme et des représentants des organisations professionnelles veillent à l'adéquation des projets de centre avec les besoins de formation des producteurs et leur cohérence avec les autres projets et programmes mis en oeuvre dans la région.

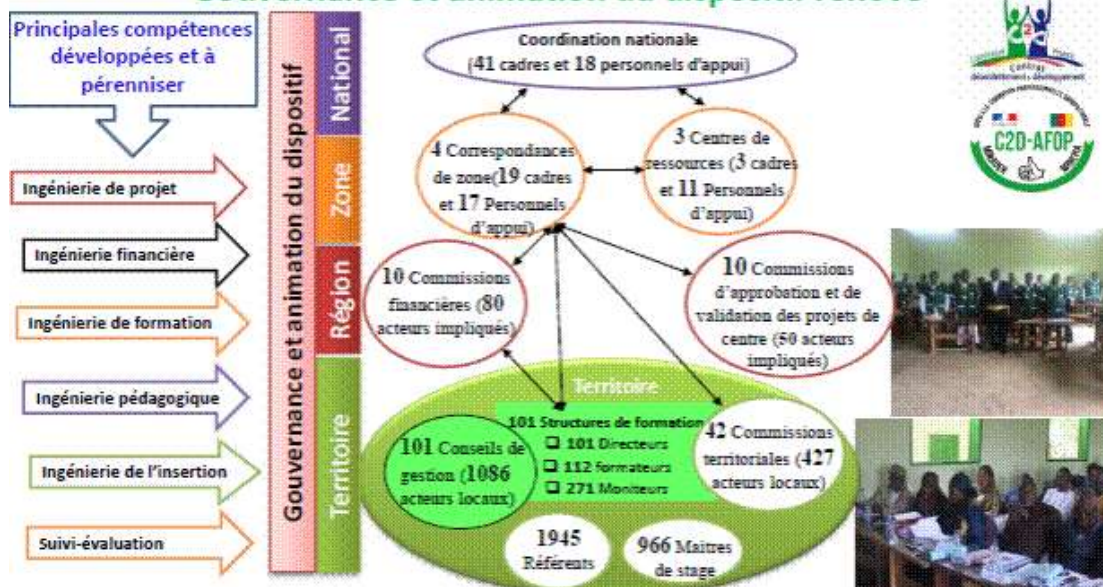
Au niveau central, le Comité National de Pilotage, associant représentants des administrations et producteurs, approuve les programmes et supervise l'activité générale de la Coordination. Un Comité Technique créé au sein du Comité de Pilotage est chargé de valider les programmes de formation et de proposer l'affectation d'appuis financiers pour leur mise en oeuvre.

Centres publics (CFR) : Conseil d'Administration. Equipe publique de 1 à 4 cadres d'appui (rattachés au MINADER ou MINEPIA). Equipe pédagogique AFOP : 1 directeur, 1 conseiller insertion, 3 moniteurs en moyenne. Les cadres d'appui sont peu payés et ont plusieurs emplois à côté. Réflexion menée par certains directeurs de centre pour mieux les impliquer dans le projet de centre.

Centres privés (sous contrat AFOP) : conseil d'administration : acteurs historiques du centre. Formateurs et personnel historique. Equipe pédagogique AFOP (recrutée et formée en dehors du centre) : 1 conseiller insertion, 3 moniteurs en moyenne.

Conseiller insertion : formés (comme les moniteurs) par recyclage de deux semaines pendant que les jeunes sont en stage (principe de la « formation-action »). Les membres des équipes AFOP ont généralement suivi des études supérieures agricoles. Implication des équipes, motivées par un salaire décent, un intérêt pour leur travail et une valorisation de leur expérience dans leur carrière.

Gouvernance et animation du dispositif rénové



Source : Bilan des activités programme AFOP 2016.

Modalités d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : Le dispositif d'accompagnement comprend plusieurs composantes :

Les jeunes écrivent un « document de projet » qui s'apparente à une demande de financement (préparé à la fin de 2e année, en dehors des temps de formation, avec l'aide de l'équipe pédagogique). Le document est doublement examiné par : 1) La « Commission Territoriale », composée de la direction du centre et d'acteurs locaux du territoire, analyse les aspects techniques de l'installation et sa viabilité globale ; 2) La « Commission Financière » étudie ensuite plus précisément la viabilité financière des projets. Une subvention d'aide à l'installation de 1,5 million FCFA (2 280 €) est alors octroyée au jeune en une tranche sur le compte du porteur de projet ouvert auprès d'un établissement financier (EMF / Banque commerciale) et décaissé progressivement pour la mise en œuvre du projet. La subvention est affectée aux immobilisations (bâtiments, matériel, équipement) et au circulant (intrants). L'objectif est : d'initier les jeunes à la gestion d'un compte bancaire, développer une certaine crédibilité auprès des institutions financières pour préparer l'accès à d'autres services offerts, faciliter l'accès aux financements après épuisement des subventions AFOP, contribuer à l'éducation financière des porteurs par les agents des institutions financières. Les projets d'installation AFOP sont conçus autour d'une activité principale destinée essentiellement à la vente (élevages de volaille ou de porc, cacao, riziculture...) à laquelle viennent s'ajouter des productions vivrières. La demande de financement (subvention ou auprès des IMF) concerne majoritairement cette production principale. Les conseillers en insertion mettent aussi en relation les jeunes avec les IMF partenaires pour d'une part ouvrir un compte pour le versement de la subvention et d'autre part pour demander un financement complémentaire. Il est important de noter sur ce dernier point que le conseiller en insertion peut accompagner le jeune pour le rassurer lors du premier entretien avec le conseiller de crédit mais qu'il ne doit pas s'impliquer ensuite dans la négociation du crédit.

L'accompagnement à l'installation : ce sont les « conseillers insertion », rattachés à chaque équipe pédagogique AFOP, qui assurent le suivi. Ils réalisent l'accompagnement technique et économique de l'exploitation pendant 2 ans à partir du premier décaissement de la subvention. Les jeunes sont ensuite « sevrés » (ils sortent du dispositif de formation – insertion). Le nombre de visites est dégressif, théoriquement une visite une fois par mois pendant la période active de l'installation. Ils ont également pour objectif de faciliter l'accès des jeunes aux réseaux professionnels agricoles locaux. Ils cumulent cette fonction de conseiller avec une fonction de contrôleur : les conseillers insertion s'assurent que la subvention est bien utilisée pour le projet agricole. Ce double rôle – qui internalise le contrôle – suscite de nombreuses questions au sein du programme, notamment sur la posture de conseiller envers le jeune qu'il accompagne. Depuis 2016 les Directeurs de Centres de formation jouent ce rôle de contrôle vu l'ambiguïté des fonctions accompagnement / contrôle jusque-là assurées par les « conseillers insertion ». Les « conseillers insertion » suivent simultanément entre 50 et 80 jeunes par centre.

Depuis 2015, le programme AFOP réfléchit à la mise en place d'un relais d'accompagnement (après sevrage des Jeunes) par d'autres projets de développement. Le constat a été fait par le programme que les jeunes s'organisent en groupes plus ou moins formels pour pallier la diminution du suivi du conseiller. Par ailleurs, les anciens formés peuvent être impliqués dans le dispositif de formation et d'accompagnement comme référents pour les Jeunes en formation.

Suivi-évaluation des sortants

Mise en place d'un chantier « photos » : description des formés au début de la formation (photo A), en fin de formation (photo B) et après 2 ans d'installation (photo C). Les données des photos A et B sont récoltées pour 1890 jeunes.

Réflexions sur pérennité, changement d'échelle et inscription dans les politiques publiques

Le Programme AFOP est un programme public, placé sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINADER/MINEPIA). A l'heure actuelle le programme est financé en majorité par les fonds du C2D.

Phase 1: 12,9M€ (8Mds FCFA) (dont subvention premier C2D de 11,9 M€)

Phase 2: 48,9M€ (32 Mds FCFA) (dont subvention deuxième C2D + prêt AFD de 35 M€)

La phase 3 du programme a pour objet de travailler à la consolidation des acquis et la mise en autonomie des centres de FAR.

Mesurer la contribution économique et sociale du dispositif pour montrer son impact

Une réflexion sur l'économie de la formation et de l'insertion professionnelle a été conduite par le programme AFOP au Cameroun dans le but de disposer des informations nécessaires pour développer un plaidoyer à destination des autorités camerounaises sur l'importance du dispositif mis en place par le programme et de mettre ainsi en perspective les conditions de sa pérennisation. Ainsi est née la conviction que pour atteindre ces objectifs, il fallait être capable de mesurer la contribution économique et sociale du dispositif pour montrer son impact. Dans ce cadre plusieurs missions ont été réalisées (Jean-Jacques Loussouarn – IFOCAP) afin, dans un premiers temps, d'élaborer une démarche méthodologique et de définir les outils de collecte régulière et d'analyse des données adaptés au contexte propre du programme et dans un second temps de valider les options retenues et de traiter les premiers résultats. La démarche retenue a permis de définir et d'évaluer les rapports coûts/bénéfices générés par le dispositif global de formation et d'insertion développé par le programme, à mettre en place un dispositif de production régulière d'informations.

Le travail sur le terrain a permis de déterminer la structure des différents coûts à prendre en considération et quatre bases de données ont été mise en place :

1. Les coûts de fonctionnement à prendre en compte qui ont été regroupés en 7 rubriques :

- a. Les coûts de personnel
- b. Les coûts de déplacement
- c. Les coûts support (téléphone, internet, entretien des équipements informatiques...)
- d. Les coûts pédagogiques
- e. Les coûts de management du projet
- f. La prise en charge des apprenants (aide de 1000 FCFA par jour et par jeune)
- g. Les coûts de financement des jeunes installés (aide individuelle à l'installation de 1,5 millions de FCFA au maximum)

2. Les investissements et les coûts d'amortissement

3. Les coûts pris en charge par les apprenants

- a. Les coûts communs (alimentation, logement, déplacement, santé...)
- b. Les coûts spécifiques (frais de scolarité, d'examen...)
- c. Les coûts d'opportunité. Ils correspondent au montant lié au fait que le jeune va renoncer aux revenus qu'il aurait pu gagner s'il n'avait pas intégré la formation.

4. Les bénéfices du dispositif, base permettant de calculer le retour sur investissement⁵

Sur ce dernier aspect, la réflexion a conduit à prendre en compte les bénéfices générés par les résultats économiques des jeunes formés par AFOP et qui ont reçu les aides du projet pour leur installation. En revanche, il est plus compliqué d'intégrer les données des jeunes qui se sont installés dans l'agriculture mais sans l'aide du projet ou qui ne se sont pas installés comme exploitant agricole. Comme le notait le consultant en charge de ces travaux, « il y aurait sans doute opportunité à tracer les itinéraires de tous les jeunes formés pour pouvoir suivre leur devenir et construire avec eux un système de retour d'information qui serait très utile à AFOP ».

Même si ce travail a plutôt mis en avant une méthode pour déterminer les coûts de la formation, il a néanmoins permis aussi **d'approcher ceux directement liés à l'insertion professionnelle des jeunes**. Ainsi, il a été possible, à partir des différentes bases de données, de mesurer les coûts directs de l'insertion. Il s'agit en particulier des :

⁵ Le retour sur investissement (ROI) est un ratio financier qui permet de mesurer le rendement d'un investissement en rapportant les montants gagnés ou perdus à la somme investie.

- Coûts pédagogiques ;
 - Coûts de personnel (personnel impliqué à plein temps : conseillers en insertion) ;
 - Coûts de déplacement des conseillers en insertion ;
 - Coûts de financement des projets des jeunes.
- Pour obtenir un coût complet, il faudrait pouvoir affecter les coûts indirects liés à l'insertion professionnelle des jeunes, à savoir les quotes-parts des autres charges comme :
- Les charges de management ;
 - Les autres charges de personnel ;
 - Les charges de fonctionnement.
- Pour être exhaustif, il faudrait pouvoir affecter aussi la part des dotations aux amortissements.

1.2. Etude de cas n°2 : Collèges agricoles de Fekama – Madagascar

Sources:

- Fekama, Suivi-évaluation, note interne, Fekama, janvier 2018.
- Fekama, Fert, Fifata, *Octroi de dotation aux jeunes agriculteurs sortants des collèges agricoles Fekama, Madagascar*, Note de capitalisation, Fekama, Fert, Fifata, mars 2017. (document interne).
- Fert, Fifata, Fekama, *Formation et accompagnement au leadership des jeunes agriculteurs formés sortant des collèges agricoles Fekama-Fifata*, Antananarivo, Fert, Fifata, Fekama (non daté). (<https://www.fert.fr/formation-accompagnement-jeunes-leaders-paysans-leadership-madagascar/>).
- Fert, Fifata, *Mise en place d'un dispositif d'accompagnement facilitant la concrétisation du projet professionnel des jeunes après leur formation dans un collège agricole, convention de subvention COMIPADR*, Antananarivo, Fert, Fifata, novembre 2011. (document interne).
- Fert, *Quel impact des collèges agricoles de Fekama à Madagascar pour les jeunes agriculteurs formés, leurs familles et les territoires dans lesquels ils s'insèrent ?*, synthèse d'étude, Paris, Fert, 2016. (https://www.fert.fr/v2/wp-content/uploads/2016/02/MDG_Etude-dimpact_Fekama_Fert_Synthese_2016.pdf).
- Liagre, Laurent, *Formation et insertion des jeunes paysans à Madagascar. Évaluation externe après 12 ans d'action*, Rapport d'étude, Iram, 2015. (document interne).
- Limousin, Clara, *Étude d'impact des dispositifs de formation et d'accompagnement des collèges agricoles de la Fekama à Madagascar. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur SAADS MOQUAS*, dirigé par Betty Wampfler, Montpellier SupAgro/IRC, 2015. (https://www.reseau-far.com/ressources/files/fichierPDF_2015_MOQUAS_LIMOUSIN.pdf). Wampfler, Betty, Bergès, Louise, « Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner. Grille d'analyse et premiers résultats », Note Technique n°27, Paris, AFD, 2017. (<https://www.afd.fr/fr/comprendre-le-processus-dinstallation-des-jeunes-en-agriculture-pour-mieux-laccompagner-grille-danalyse-et-premiers-resultats>).

Entretiens réalisés: Anne Panel, Directrice Fert et Amandine Schlur, chargée de projets Fert (16/01/2018)

Bref historique : Les collèges agricoles ont été initiés par Fert et Fifata (Fikambanana Fampivoarana ny TAntsaha ou Association pour le progrès des paysans) à Madagascar en 2002, en lien avec le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP), pour former les jeunes fils / filles d'exploitants agricoles au métier d'agriculteurs /agricultrices. 5 collèges agricoles accueillent des jeunes en formation pendant 3 ans (le dernier ayant été créé en 2015 dans la région d'Aloatra-Mangoro). En 2009, sur la base du constat, suite à la sortie des premières promotions, de la difficulté des jeunes sortants des collèges à rester dans la dynamique entrepreneuriale et à mettre en œuvre leur projet professionnel, faute de moyens et d'accompagnement, Fert et Fifata ont conçu, avec l'appui du Ministère de l'Agriculture malgache (MinAgri) et le financement de l'Agence française de développement (AFD), un dispositif visant à accompagner les jeunes formés dans la concrétisation de leur projet professionnel. Ce dispositif promeut également l'engagement des jeunes dans les organisations paysannes. Les actions des collèges sont aujourd'hui coordonnées au sein de Fekama, Fédération des collèges agricoles de Madagascar, créée en 2014 et accompagnée par Fert.

Public accueilli :

Jeunes filles et fils de paysans âgés de 13 à 20 ans, d'un niveau scolaire entre la 6ème et la 3ème.

Effectifs :

- Entre 2003-2017 :
- 1763 élèves recrutés dont 33% de filles
- 636 ont terminé la formation, dont 22% de filles
- 554 exercent une activité agricole (dont 538 accompagnés par le

<p>Conditions d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En théorie : élèves entre 14 et 18 ans, minimum CEPE (avoir un niveau entre la 6ème et la 3ème), être filles ou fils de paysans, garantie d'avoir un terrain disponible après la formation, examen d'entrée écrit et entretien de motivation. - En pratique : élèves de 13 à 20 ans (moyenne d'âge 17 ans), niveau entre classe de 7ème et de 1ère, la recherche de terrain d'installation s'effectue pendant ou à la fin de la formation. <p>Modalités de recrutement : Campagne de recrutement entre juillet et août. Communication par affiches et radio. Sensibilisation dans les villages par le Comité Paysan (« conseil d'administration » du collège) et l'équipe pédagogique.</p>	<p>conseiller agricole et 516 ont reçu une dotation). La dotation est le plus souvent octroyée entre 1 et 2 ans après la sortie du collège, mais pour ceux ayant fini leur formation avant la mise en place du dispositif d'accompagnement en 2009, un « rattrapage » a été fait, pour certains 5 ans après leur sortie du collège</p> <ul style="list-style-type: none"> - 455 ont quitté avant la fin (32% de filles). La plupart des abandons est due à des problèmes de santé, des problèmes familiaux (décès d'un parent, déménagement...), un mariage pour les filles, ou une incapacité à s'acquitter de l'écolage ou à s'adapter à la vie au collège - 344 en cours de formation (en 2017) dont 110 filles (32%) - 46 renvoyés, surtout pour des raisons de mauvais comportement, vols ...
<p>Activités : Dispositif de formation professionnelle initiale, ayant fait le choix depuis 2009 de combiner actions de formation et accompagnement à l'insertion des jeunes sortants.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Formation agricole longue (d'une durée de 3 ans en internat), réalisée dans un centre de formation et comprenant une part d'apprentissage pratique : <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement général et formation théorique et pratique de production agricole, un apprentissage à la gestion des exploitations et à l'élaboration d'un projet d'installation en agriculture. - Enseignement pratique : les collèges agricoles disposent d'une exploitation pédagogique. Les élèves y travaillent chaque jour une demi-journée (ateliers en agriculture, élevage et transformation des matières premières). Ils effectuent également des stages chez des producteurs en activité, ou chez d'anciens apprenants du collège installés sur leur exploitation. Dans les faits, jusqu'en 2015, tous les stages s'effectuaient dans l'exploitation familiale. Depuis 2015, un stage est effectué dans une exploitation tierce. - Un diplôme interne (attestation non reconnue par l'Etat, diplôme Fekama/Fifata) est remis aux jeunes en fin de formation. 2. Accompagnement à l'installation du jeune en agriculture, avec comme objectif que celui-ci crée sa propre exploitation agricole. Le jeune peut bénéficier : i) d'une aide financière à l'installation ; ii) d'un accompagnement personnalisé par un conseiller agricole. 	
<p>Acteurs et réseaux d'acteurs impliqués dans le dispositif d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fifata (Fikambanana Fampivoarana ny TAntsaha ou Association pour le progrès des paysans) syndicat agricole national malgache. Organisation agricole faitière créée en 1989 par des agriculteurs des Hautes Terres (regroupe 11 fédérations régionales d'organisations agricoles, 179 000 paysans). A l'origine du constat de besoin de formation d'une nouvelle génération de leaders agricoles. Partenaire de négociation avec l'Etat. - Fert: agri-agence, association française de coopération internationale pour le développement agricole liée à la profession agricole. Mission d'accompagnement des agriculteurs dans la création d'OP. Partenaire historique de Fifata. - CNEAP: Conseil national de l'enseignement agricole privé. Pilotage pédagogique : construction et évolution des référentiels professionnels de formation. - Fekama: fédération des collèges agricoles de Madagascar créée en 2014. But d'avoir un interlocuteur auprès de l'Etat dans le cadre de la SNFAR. Objectifs de la Fédération : Définir et mettre en oeuvre les orientations stratégiques des collèges agricoles ; Assurer la coordination des actions et offrir des services aux collèges ; Représenter et défendre les intérêts de Fekama, des collèges agricoles et des jeunes formés au niveau national et contribuer aux réflexions en matière de formation agricole et rurale ; Créer de nouveaux collèges agricoles dans d'autres régions ; Faciliter la mise en relation entre les jeunes sortants des collèges et les acteurs pouvant faciliter la mise en oeuvre de leur projet professionnel. Composée d'élus paysans des Comités Paysans des Collèges, 2 représentants des jeunes sortants. Pour atteindre ses objectifs, Fekama dispose d'une équipe technique basée à Antsirabe (encore à ce jour salariée de Fert), composée d'1 coordinateur, 1 coordinateur-adjoint en charge de la coordination de l'accompagnement post-formation (accompagne et suit les 4 conseillers agricoles des 4 premiers collèges, organise et anime les rencontres des jeunes des différents collèges, tient à jour les outils de suivi-évaluation, participe au comité d'octroi de dotation), 1 conseillère pédagogique, et une équipe administrative. Fekama est accompagnée par l'équipe Fert à Madagascar (en particulier 1 conseillère technique expatriée). Elle fait par ailleurs appel à des formateurs intervenant dans le cadre du cursus Formation 	

Leaders paysans développé par Fert et Fifata.

- Comité Paysan (équivalent du Conseil d'Administration du collège) : composé de leaders paysans appartenant à la fédération régionale des organisations paysannes membres de Fifata (OPR) qui a participé à la création du collège, ainsi que de représentants de parents d'élèves et de jeunes sortants du collège. Souvent composé d'élus « multicasquettes » qui jouent un rôle important pour l'insertion dans le territoire et la création des collèges. Il définit l'orientation stratégique de la formation du collège et de la politique générale adoptée au niveau du collège (« regard paysan » sur la formation et l'exploitation pédagogique du collège). Il noue les partenariats, notamment pour la recherche de financements et de partenaires locaux. Il est impliqué dans le processus de recrutement des jeunes et le suivi de la mise en œuvre des projets des jeunes sortants. Il est en relation étroite avec l'équipe pédagogique.
- Equipe pédagogique : En charge de la formation pédagogique et du fonctionnement opérationnel du collège. Elle est composée de 4 techniciens formateurs (i) enseignement général- malgache, français, ... ; ii) productions végétales et mathématiques ; iii) productions animales ; iv) montage de projet), 1 directeur (qui intervient en formation) et 1 conseiller agricole chargé de l'accompagnement post-formation. Ils sont à ce jour salariés de Fert, mais seront à terme transférés à Fekama. Ont reçu une formation technique et pédagogique spécifique de 5 mois en alternance organisée en collaboration avec l'association Ceffel également membre du groupe Fifata, avec des stages dans les collèges. 20 personnes/formation selon les besoins des collèges. Le conseiller agricole, a quant à lui suivi un cursus en alternance au Ceffel (cursus créé en 2008). « Facteur de réussite majeur de l'accompagnement ». Il accompagne les jeunes de façon individuelle, organise les regroupements de jeunes, met les jeunes en relation avec les autres acteurs du développement et sélectionne les jeunes aptes à participer à la formation « leaders paysans ». Existence d'un référentiel métier précis. L'organisation et le pilotage des collèges suivent un cadre préétabli (un modèle d'établissement peu à peu construit par expérience). Le Comité Paysan et l'équipe pédagogique travaillent ensemble. Binôme fort entre directeur et président.
- Comité FRAM : association des parents d'élèves, impliquée dans les conditions de vie de l'internat (cotisation assurance maladie, réparations du bâtiment).
- Comité d'Octroi : composé du conseiller agricole, directeur des collèges, formateur en montage de projets, formateur technique de production agricole, 2 représentants du Comité Paysan, coordinateur-adjoint Fekama. Bientôt élargi à un élu et un technicien de l'OPR.
- Les jeunes sortants installés deviennent maîtres de stage pour les apprenants (depuis 2015).

Modalités d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : Le dispositif d'accompagnement comprend plusieurs composantes :

L'accompagnement des projets des jeunes débute au cours de sa formation avec l'élaboration d'un « dossier de projet » d'installation s'apparentant à une étude de faisabilité (apprentissage lors des modules « montage de projet » et « gestion ». Le document de projet est analysé par un « Comité d'octroi » composé d'une partie de l'équipe du centre de formation, de deux professionnels représentant du Comité Paysan, du conseiller agricole et coordinateur-adjoint de Fekama (qui suit les conseillers agricoles des collèges).

« Dossier de projet » : S'apparente à une étude de faisabilité, avec une trame commune :

- Introduction, remerciements, avant-propos
- Situation familiale, activités et matériel de l'exploitation siège des activités du jeune (le plus souvent, l'exploitation parentale)
- Etude du milieu : contexte climatique, agronomique, acteurs du développement de la commune, fournisseurs d'intrants, ...
- Etude de marché : situation de la filière, évolution des prix, fournisseurs, clients...
- Description du projet : présentation du projet ; étude de marché spécifique ; calendrier de travail ; approvisionnement en intrants ; justification des choix techniques ; besoins des animaux en termes d'infrastructures, d'alimentation, de santé animale (dans le cas d'un élevage) ; étude économique (charges – petit matériel, alimentation, santé animale, main d'œuvre, cheptel – investissements - coûts et amortissements - produit brut, marge brute, marge nette ; sources de financement du projet, budget de trésorerie pendant les trois premières années.
- Conclusion

Accompagnement à l'insertion professionnelle : À l'issue de sa formation, le jeune est suivi par un conseiller agricole qui l'accompagne dans la mise en œuvre concrète de son projet, en lien également avec la famille du jeune. Le conseiller agricole fait un diagnostic de la situation du jeune à sa sortie et actualise le projet d'installation (évolution au retour dans la famille). Il accompagne la demande de dotation en matériel/équipement, l'achète et la livre (fonction de contrôle). Il a une mission de conseil technique, économique et socio-

organisationnel. Il réalise un accompagnement de la mise en œuvre du projet du jeune pendant 3 ans (suivi dégressif, en théorie : 3 visites la 1ère année, 2 la 2ème, 1 la 3ème). Après 3 ans, des visites sont possibles à la demande des jeunes. Les conseillers agricoles suivent simultanément entre 60 et 90 jeunes sortants. Par ailleurs, le conseiller est chargé de mettre le jeune en relation avec un certain nombre d'acteurs susceptibles de l'aider à concrétiser ou développer son projet. Il s'agit par exemple des Centres de services agricoles (CSA) et des institutions financières. Les conseillers encouragent les jeunes sortis des collèges à travailler en réseau et tentent d'impulser des dynamiques de groupe.

Octroi d'une dotation : Afin de pallier le manque de financements, des fonds « coup de pouce » ont par ailleurs été mis en place pour permettre aux jeunes d'investir dans des équipements ou du cheptel. En cas de validation de son dossier, le jeune reçoit une dotation « coup de pouce » de 800 000 Ariary (environ 230 €) en moyenne en une tranche pour acquérir les moyens de production nécessaires au lancement de son activité agricole (dans la pratique : i) matériaux et équipements pour les bâtiments ; ii) cheptel,). Cette dotation ne portait jusqu'à fin 2017 que sur les immobilisations, mais les éléments éligibles à la dotation ont été élargis pour aussi financer le « circulaire », en particulier les intrants, semences, ou encore la location de terres. Le jeune signe un contrat stipulant l'obligation d'être agriculteur pendant au moins 3 ans et d'informer le conseiller agricole en cas de modification du projet. Le matériel reçu en dotation peut être retiré en cas de non-respect des règles (arrêt de l'activité, vente du matériel de la dotation, etc.). Par ailleurs, un apport bénéficiaire symbolique est demandé. Enfin, la dotation n'est octroyée que si l'activité agricole du jeune est lancée. Les conseillers agricoles se chargent d'acheter le matériel pour lequel la dotation a été attribuée. Fert a aussi travaillé avec les Fonds Régionaux de Développement Agricole (FRDA) afin qu'une ligne de financement soit dédiée à l'installation des jeunes. Depuis, plusieurs centaines de jeunes formés au sein des collèges ont pu bénéficier de financements et d'un accompagnement à l'installation. Cette initiative permet à des jeunes issus d'autres organismes de bénéficier de financements.

Mise en relation avec d'autres acteurs du développement: les fédérations régionales de Fifata, les autorités locales, les institutions financières interviennent pendant la formation et après auprès des sortants pour favoriser les rapprochements des jeunes avec les acteurs du territoire.

Animation de réseaux de jeunes sortants : Fekama soutient la dynamique d'organisation des jeunes entre eux à travers un « accompagnement collectif ». Ainsi, le conseiller agricole a également un rôle de mise en réseau des jeunes sortants des collèges agricoles entre eux: organisation chaque année de regroupements de districts (un organisé par le collège et plusieurs spontanés), de région, et au niveau national, dans une approche de type « échanges paysans ». Lors des rencontres organisées entre anciens collégiens à l'échelle du district, de la région et du pays, les jeunes sortants s'enrichissent des échanges réciproques sur leurs expériences, et renforcent leurs capacités techniques ou de gestion. Les regroupements entre anciens collégiens donnent parfois lieu à la création d'associations entre jeunes sortants d'une même zone. Certains jeunes leaders sont aussi en train de mettre en place un réseau de jeunes sortants des collèges, dans lequel les jeunes seront regroupés par zone et représentés par un « chef d'antenne ».

Renforcement de capacités en matière de leadership : la volonté de Fifata était que les collèges forment la relève des leaders de ses organisations paysannes membres. Depuis lors, les jeunes sont sensibilisés à l'intérêt de se structurer en organisations paysannes et incités à rejoindre les OP membres de Fifata depuis la base jusqu'au niveau national. Les jeunes peuvent être accompagnés dans leur dynamique d'organisation grâce à une formation « leaders paysans » proposée chaque année à une dizaine de jeunes de chaque région pour renforcer leur leadership et leur connaissance des organisations paysannes, notamment leur rôle, le processus de création d'une organisation et sa gestion. La formation de 6 jours (3 sessions de 2 jours, propose des modules en leadership, communication, vie associative, confiance en soi, communication avec les aînés). La plupart des jeunes formés via cette formation créent ensuite une organisation paysanne ou prennent des responsabilités au sein d'une OP existante. A ce jour, 136 jeunes sortants ont été formés. Un accompagnement par les conseillers des collèges et/ou des OP membres de Fifata et des élus est assuré.

Suivi-évaluation des sortants

Indicateurs de suivi-évaluation :

1. Services :

Formation :	Accompagnement :
Nombre de jeunes recrutés	Nombre de jeunes accompagnés par an, dont nombre de nouveaux accompagnés
Effectif en début et fin d'année, taux d'achèvement	Nombre de jeunes dotés
Nombre de renvois, abandons, taux d'absentéisme	Nombre de missions par an par conseiller*
Moyennes de classe	

<p>Nombre d'heures de formation</p> <p>Taux de réalisation des objectifs de formation</p> <p>Taux de recouvrement en riz et écolage des parents</p> <p>Nombre de réunions du comité des parents d'élèves et du conseil d'administration</p> <p>Répartition du budget de fonctionnement des collèges et sources de financement</p>	<p>Nombre de regroupements de niveau district, régional et national*</p> <p>Nombre de jeunes participant à ces regroupements*</p> <p>Nombre de jeunes formés au leadership</p>
---	--

2. Jeunes sortants :

<p>Nombre de jeunes dotés installés à leur compte ou dans l'exploitation familiale (au bout des 3 ans d'accompagnement)</p> <p>Marges brutes de l'activité principale durant les 3 ans d'accompagnement</p> <p>Nombre de jeunes impliqués dans une organisation paysanne</p> <p>Cheptel vacciné par les prestations de santé animale réalisées par les jeunes</p>

Existence d'une base de données au niveau de Fekama dans laquelle tous les sortants sont inscrits. Toutefois des informations ne sont disponibles que pour 117 jeunes sortants car le reste des données concernant le projet des jeunes, leurs marges brutes... est incomplet. Chaque conseiller agricole est censé renseigner ces informations chaque année pendant les 3 ans d'accompagnement, mais en pratique ils ont du mal à le faire (sur version papier jusque 2016, les jeunes ne sont pas forcément capables de donner les données, certains jeunes ne sont pas visités, manque de temps à la coordination pour consolider). → Chantier prévu pour 2018-2019 pour améliorer le suivi-évaluation des sortants, surtout sur le plan quantitatif (analyse économique).

Par ailleurs, réalisation d'un suivi plus qualitatif des jeunes sortants, via la capitalisation de témoignages de jeunes sortis à différentes années. En 2015, Fekama et Fert se sont interrogées sur l'impact des collèges agricoles. Une étude d'impact des dispositifs de formation en collèges agricoles à Madagascar et d'accompagnement des sortants a été réalisée se questionnant plus précisément sur les éléments suivants: quel est l'impact des dispositifs de formation et d'accompagnement des collèges agricoles de Madagascar pour les jeunes agriculteurs formés, leurs familles et les territoires dans lesquels ils s'insèrent ?

Réflexions sur pérennité, changement d'échelle et inscription dans les politiques publiques

Au travers des collèges agricoles, Fifata a également pour but de nourrir à long terme la réflexion de l'Etat sur la formation agricole. Fert et Fifata ont ainsi contribué à la réflexion sur la formation agricole et rurale dans laquelle l'Etat s'est engagé à partir de 2009 et qui a mené au lancement de la stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) en 2012. A partir de 2009, sous l'impulsion des organisations professionnelles agricoles, des centres de formation privés et des bailleurs, l'Etat malgache s'est engagé dans une réflexion sur la formation agricole et rurale (FAR). Fert, Fifata et le CNEAP ont été fortement impliqués dans les négociations avec les pouvoirs publics pour faire connaître les collèges agricoles qu'ils avaient mis en place, ainsi que le partenariat entre les trois organismes à l'origine de cette action. Fert et Fifata ont été associées à la conception de la Stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) et du programme Formaprod (programme du FIDA lancé en 2012 qui vise à « valoriser les métiers de l'agriculture par la formation agricole qualifiante des jeunes générations en vue d'augmenter significativement la productivité des Exploitations Agricoles Familiales ». Il intègre « formation, appui technique et financier, dans un enchaînement débutant par la formation, se poursuivant via les projets professionnels des formés et s'achevant sur la commercialisation. »), qui doit contribuer au déploiement de la stratégie au niveau central et dans 13 régions de Madagascar. En 2011, Fert et Fifata ont participé à la création du réseau FarMada (formation agricole et rurale à Madagascar) qui regroupe les acteurs de la formation agricole et rurale, en particulier les centres de formation privés. La mission du réseau est de « contribuer à la mise en œuvre des politiques et stratégies liées à la FAR à Madagascar en tant que force de proposition (appui institutionnel, plaidoyer, etc.) ». Suite au lancement de la SNFAR en 2012, des instances de gouvernance paritaires ont été mises en place pour orienter et suivre sa mise en œuvre : le Conseil national de formation agricole et rurale (CNFAR), dans lequel Fifata et Fekama apportent leur expertise en matière de FAR et d'accompagnement à l'insertion professionnelle, ainsi que des Conseils régionaux de formation agricole et rurale (CRFAR) où trois collèges agricoles sont représentés (dans les régions Menabe, Haute-Matsiatra et Amoron'i Mania). Fortes de leur expertise dans l'accompagnement des jeunes paysans (développée via l'expérimentation du dispositif d'accompagnement à l'installation au sein des collèges agricoles depuis 2009), Fifata et Fekama militent également, aux niveaux régional et national, pour favoriser l'émergence de politiques de soutien à l'insertion professionnelle qui n'est pour le moment encore pas prise en compte par la SNFAR. Cependant, depuis quelques années, Fifata et Fekama font le constat que

les marges de manœuvre se réduisent dans leurs échanges avec l'Etat malgache. Le choix est par conséquent fait actuellement de se recentrer davantage sur la gestion et le suivi des collèges agricoles.

Les Collèges agricoles de Fekama ont initié une réflexion sur les coûts de la formation et de l'accompagnement, avec un double objectif : i) en interne, connaître les charges et les produits pour pouvoir les analyser, les apprécier et en tirer des enseignements pour améliorer le dispositif ; ii) en externe, pouvoir développer un argumentaire en vue d'un plaidoyer fort en direction des autorités publiques et des partenaires techniques et financiers. Il est important pour les promoteurs du dispositif d'être en capacité de savoir combien le système coûte et de comprendre la constitution des coûts pour mieux les contrôler. A ce stade, sur l'aspect spécifique de l'insertion, le système est capable de déterminer les coûts directs que sont les salaires et charges des conseillers, leur frais de déplacement et les fonds versés aux jeunes pour démarrer leur activité (fonds « coup de pouce »). Un chantier portant sur l'économie de la formation et de l'insertion professionnelle va être engagé afin d'appréhender avec précision les coûts de formation et d'accompagnement et de proposer une méthode pour calculer le « retour sur investissement » à l'image de ce qui a été fait pour AFOP.

1.3. Etude de cas n°3 : Plateformes Orientation Jeunesse – Niger

Sources:

- Rosman Sophie, Niger. *Accompagnement à l'insertion des jeunes. Rapport semestriel*, Niamey, Swisscontact Niger, Janvier – Juin 2017 (document interne).
- Rosman Sophie, *Rapport Annuel*, Niamey, Swisscontact Niger, 2016 (document interne).
- Le Bissonnais Anne, « Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes au Niger. Etat des lieux et pistes d'action », dans coll. *Études et travaux*, série en ligne n° 26, Nogent-sur-Marne, Éditions du GRET, 2010. (<http://www.gret.org/wp-content/uploads/09525.pdf>).
- Barlet, Sandra, Le Bissonnais, Anne, « Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en Afrique de l'Ouest. Premiers enseignements tirés de quatre expériences novatrices », dans *L'Actualité des services aux entreprises*, série en ligne n° 21, Nogent-sur-Marne, Editions du GRET, 2010. (http://www.gret.org/wp-content/uploads/contribuer_a_l_insertion_socioprofessionnelle_des_jeunes_en_afrique_de_l_ouest.pdf).
- République du Niger, *Schéma Directeur National d'Orientation et d'Insertion Professionnelles des Jeunes et des Adultes par la Formation Professionnelle et Technique au Niger*, Niamey, Swiss Agency for Development and Cooperation, Swisscontact, Version définitive du 1er juillet 2016.
- Espaces Orientation-Jeunesse, *Manuel de procédures d'un EOJ*, Niamey, Swisscontact Niger, non daté. (document interne).
- Plateformes Orientation-Jeunesse, *Suivi mensuel des résultats*, Niamey, Swisscontact Niger, non daté. (document interne).
- Site internet : <http://www.orientation-niger.org/>

Entretiens réalisés: Anne Le Bissonnais, le 9/01/2018 ; Marie Adji, chef de projet PFD, Swisscontact Niger, le 17/01/2018 ; Sophie Rosman, Directrice pays adjointe, Swisscontact Niger, le 25/01/2017.

Bref historique :

Les premières plateformes d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement des jeunes du Niger ont vu le jour en 2009-2010, suite à un travail de recherche-action mené en 2008. A l'origine de la création des Plateformes, l'intuition que les problèmes de qualification des jeunes ne suffisent pas à expliquer leurs difficultés d'insertion professionnelle. D'autres freins à l'insertion doivent être pris en compte (absence de ressources, accès au foncier, contraintes financières, problèmes de mobilité, manque d'information, etc.). Ce travail de recherche-action débouche sur l'idée de créer des espaces d'accueil et d'accompagnement des jeunes.

- Une première expérimentation est menée par une ONG nigérienne (Afrique Fondation Jeunes – AFJ) avec l'implication du ministère en charge de la formation professionnelle, auprès de 567 jeunes à Niamey (commune 1) reçus en premier entretien (dont 50% de filles) (octobre 2009-mars 2010).
- Octobre 2010 : Atelier de validation du concept des plateformes (sur base de la restitution du rapport de recherche-action).
- Décembre 2010 : Développement du dispositif, ouverture des premières plateformes.
- Avril 2011 : Arrêté ministériel portant création et organisation du dispositif.
- Mai 2012 : Révision de l'arrêté ministériel.
- 23 avril 2015 : loi n°2015-22 déterminant les principes fondamentaux de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques au Niger (2 chapitres dédiés à : l'information et l'orientation scolaires et professionnelles, l'accompagnement et l'insertion professionnels).
- 26 janvier 2016 : décret n°2016-076 portant transfert de compétences et des ressources de l'Etat aux régions et collectivités territoriales dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'environnement. Le dispositif des plateformes et des espaces Orientation-Jeunesse initié par le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques a

été transféré aux régions et aux communes le 06 septembre 2017.

- Actuellement il existe 23 Plateformes sur le territoire national et 25 Espaces Orientation Jeunesse.

Dans la mesure où il s'agit d'un dispositif national, une harmonisation des pratiques au sein de l'ensemble des Plateformes et EOJ est recherchée « afin que les jeunes du pays, peu importe la localité où ils se trouvent, aient accès à la même qualité de services ». A cet effet, un manuel de procédures des EOJ a été réalisé. Il a pour but d'uniformiser les pratiques pour l'ensemble des EOJ. Il décrit les conditions d'éligibilité, la procédure de mise en place d'un EOJ et le cahier des charges de l'EOJ.

Public accueilli : Jeunes de 15 à 35 ans, sans préjugé et sans distinction (origine, sexe, handicap, religion, politique).

Taux élevé de filles accompagnées par les Plateformes, soit plus de 50% de jeunes filles parmi les jeunes identifiés. A relier aux critères d'accueil des Plateformes et à la démarche d'accueil des Plateformes (écoute).

Conditions d'accès : Ouvertes à tous, sans pré-requis en termes de niveau de base ou de projet défini au préalable

Modalités de recrutement : bouche à oreille, déplacements des conseillers dans les lieux de regroupement des jeunes.

Effectifs : Au cours de la période 2013-2016 :

Les conseillers d'orientation ont réalisé 36 865 entretiens d'orientation.

14 379 nouveaux jeunes (dont 6 128 filles) ont bénéficié au moins d'un entretien avec un conseiller d'orientation.

6 337 jeunes (dont 2 950 filles) sont rentrées dans un processus d'accompagnement (c'est-à-dire qu'ils ont bénéficié au minimum de trois entretiens avec leur conseiller d'orientation).

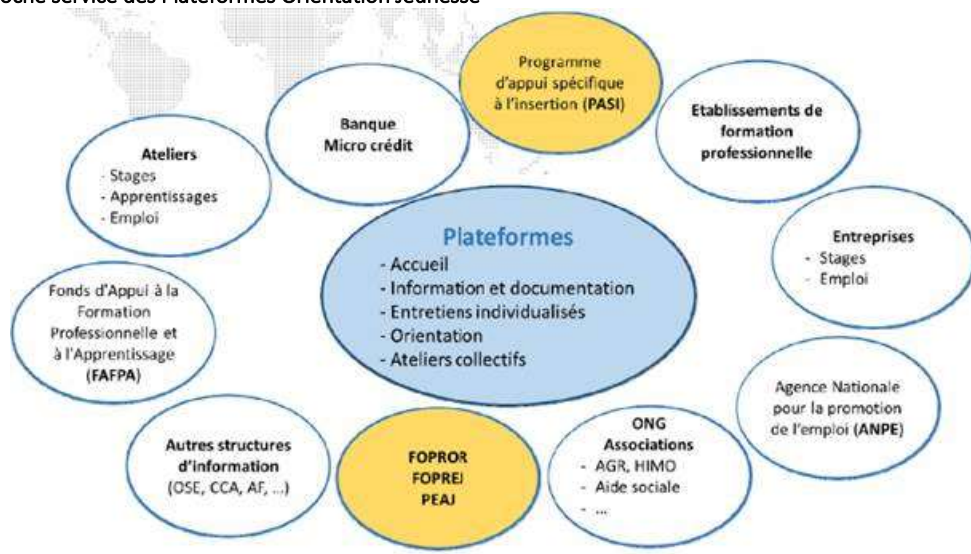
Les partenariats développés tout au long des 4 années ont permis la mise en relation de 2 387 jeunes (dont 1 107 filles) repartis selon le tableau suivant : 472 stages (dont 125 filles), 189 emplois (dont 50 filles), 1 475 formations (dont 784 filles), 36 relances (dont 12 filles), 219 créations (dont 140 filles).

Activités : Dispositif du Ministère en charge de la formation professionnelle appuyé par Swisscontact Niger.

Les Plateformes d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement des jeunes ont pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation professionnelle ainsi que d'insertion sociale et professionnelle selon les besoins du marché. Les Plateformes accueillent, informent et orientent les jeunes dans leur projet professionnel afin qu'ils puissent effectuer des choix professionnels, et les accompagnent pour leur permettre d'accéder aux services existants pour définir et réaliser leur projet professionnel enfin elles accompagnent les jeunes en difficulté dans leurs démarches et leur parcours visant leur autonomie. Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins et ses difficultés, bénéficie d'une réponse individualisée pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Différents services de proximité sont mis à disposition : i) un service d'information et orientation afin d'aider les jeunes à effectuer des choix quant à leur avenir. Lors d'entretiens individuels, ils sont appuyés par des conseillers qui leur fournissent des informations sur les formations, les métiers, les débouchés, les possibilités d'appui, la législation, la santé, les loisirs, etc. ; ii) un service d'orientation vers d'autres structures et prestataires afin de faire le lien entre l'offre de services existants et la demande des jeunes ; iii) l'accompagnement : concerne en particulier les jeunes en difficultés, consiste à les suivre tout au long de leur parcours d'insertion dans le monde du travail, tout en les aidant à devenir autonomes dans leur démarche ; iv) enfin d'autres services sont proposés tels que : des ateliers techniques pour la rédaction de CV et la recherche d'emploi, la mise en contact avec des centres de formation, des rencontres de professionnels, le montage de dossiers, etc. La stratégie du dispositif repose sur les conseillers, qui sont des professionnels sachant écouter, informer, aider les jeunes. La réussite du dispositif résulte aussi de la qualité du réseau de partenaires créé par les conseillers autour des Plateformes, notamment les établissements de formation, l'ANPE, les entreprises, les artisans, les associations locales et les ONG, les centres de santé familiale, les institutions de micro-finance, etc.). Entériné en 2011 par un arrêté du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, ce dispositif s'inscrit dans la Politique Nationale de l'Emploi. Il existe aujourd'hui 23 plateformes et 9 à 10 Espaces Orientation Jeunesse (EOJ) opérationnelles sur l'ensemble du territoire. Le dispositif compte 74 conseillers au niveau des Plateformes (dont 23 conseillères) et 25 au niveau des EOJ, tous formés par Swisscontact.

Figure 1: L'approche service des Plateformes Orientation Jeunesse



Depuis janvier 2017, les Plateformes expérimentent la création de relais au niveau des communes rurales, les « **Espaces Orientation Jeunesse** » (EOJ). 25 EOJ ont ouvert leurs portes dans les régions de Tillabéri (Say et Torodi), Dosso (Guéchémé et Karakara), Agadez (Timia et Dabaga), Tahoua (Guidan Idder et Abalak), Maradi (Gabi et Tibiri) et Diffa (Kabélawa et Chétimari). L'expérimentation de ces EOJ en zones rurales représente un enjeu fort : il s'agit de proposer des services de qualité égale à ceux des Plateformes, tout en opérant dans des environnements où les ressources, services ou appuis complémentaires (formations, financements, ...) ainsi que les opportunités économiques pour les jeunes sont très faibles. Plusieurs pistes sont testées au sein des EOJ :

Développer les services d'information et d'accompagnement vers l'auto emploi, notamment dans le secteur agricole : dans des environnements où les opportunités pour les jeunes sont faibles, l'économie peu structurée et informelle et où le principal pourvoyeur d'emploi est le secteur primaire (caractérisé par sa temporalité saisonnière et son intermittence), pour Swisscontact l'information et l'accompagnement à l'auto emploi est un service à développer. Pour ce faire, l'organisation encourage le recrutement de conseillers d'orientation au profil plus technique (spécialistes du développement agricole et rural en particulier). Par ailleurs, dans le cadre de leur formation, les conseillers reçoivent des formations complémentaires à l'entrepreneuriat (accompagnement vers l'auto-emploi, filières porteuses, constitution d'associations, etc.). L'objectif est de disposer de conseillers dans les EOJ capables d'accompagner les projets d'installation des jeunes dans les métiers agricoles ou para-agricoles. Il n'est pas toujours évident d'atteindre cet objectif dans la mesure où les conseillers, de même que les chefs de service⁶, ne sont ni recrutés ni choisis par Swisscontact. Les conseillers proposés ne disposent ainsi pas toujours du profil adéquat ou de la motivation nécessaire à l'accomplissement de leur mission. Les EOJ doivent cependant rester vigilantes à prendre en compte les différentes formes d'intégration dans l'emploi (emploi salarié, coopératives, etc.). Tous les jeunes de ces zones n'ayant en effet ni le désir, ni forcément les capacités à mener à bien un projet d'auto-emploi dont le parcours est difficile.

Rechercher les synergies entre actions de formation diverses et services d'information, orientation et accompagnement : Selon Swisscontact, en l'absence d'opportunités (en termes de formation et d'emploi), les EOJ n'ont pas de raison d'être. C'est la raison pour laquelle Swisscontact encourage le déploiement d'EOJ sur des territoires où d'autres actions (de formation, d'emploi) sont mises en œuvre. Ainsi l'organisation articule au maximum les différents programmes dans lesquels elle est impliquée et dans tous ses mandats fait appel aux Plateformes / EOJ :

- Au niveau du FOPROR (programme d'appui à la formation professionnelle en milieu rural, financement coopération suisse) : les plateformes de Maradi et Dosso sont cofinancées par le programme. Des synergies sont développées : les choix des métiers à promouvoir sont déterminés notamment en fonction des études menées dans le cadre du FOPROR et des formations professionnelles organisées, les conseillers d'orientation « orientent » les jeunes des plateformes intéressées vers certaines formations initiales professionnalisantes (FIP) organisées par le FOPROR. En 2017-2018, ces synergies seront accentuées grâce à la création des Espaces Orientation-Jeunesse (= plateformes relais) en milieu rural puisque le FOPROR intervient plus spécifiquement en milieu rural.
- Au niveau du FOPREJ (Programme d'appui à la formation professionnelle des jeunes, financement UE) : ce sont les mêmes synergies que dans le cadre du FOPROR

- Au niveau du PEAJ (Programme d'Education Alternative des Jeunes, financement Coopération Suisse) : en 2017, il est prévu que les conseillers d'orientation (et plus spécifiquement ceux intervenant dans les « espaces Orientation-Jeunesse ») soient mobilisés dans les CCEAJ pour informer et sensibiliser les jeunes sortant sur les possibilités qui s'offrent à eux en termes de formation professionnelle dans leur commune.

1.4. Etude de cas n°4 : Maisons familiales rurales – Maroc

Sources:

- Bunge, Frédéric, Goldstein, Gilles, Etudes sur les coûts dans les MFR au Maroc, au Mali et au Brésil, Rapport de mission, Paris Union Nationale des Maisons Familiales Rurales, décembre 2013. (document interne).
http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/dossier13_maroc.pdf
- Le Bissonnais Anne, Erceau, Julie, *Les Maisons familiales rurales dans le monde. Une contribution originale à la formation et à l'insertion des jeunes*, Paris, L'Harmattan, 2014
- Lambert, Agnès, Patat, Cécile, Le Bissonnais, Anne, Erceau, Julie, « Capitalisation des actions de formation-insertion des jeunes conduites par les ONG », *Note technique n°31*, Paris, AFD, 2017. (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/imported-files/31-notes-techniques.pdf>).

Entretiens réalisés: Miloud El Ktaibi, Directeur Union Nationale des Associations des Maisons Familiales Rurales (UNAMFR) (25/01/2018), Valérie Plougastel, coordinatrice partenariats internationaux MFR (UNMFREO) (17/01/2018).

Bref historique :

Le processus de création des MFR a été lancé au départ dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat marocain et l'Etat français, à la suite d'un colloque auquel avait participé l'UNMFREO, puis d'une visite en MFR françaises d'un responsable du ministère de l'Agriculture marocain. Ce ministère souhaitait développer la pédagogie de l'alternance dans les établissements publics dont il avait la charge. En 1995, une convention est signée entre la Direction de l'enseignement, de la recherche et du développement (DERD) de ce Ministère et l'UNMFREO. Le financement de cette Convention était assuré par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France. Après une phase d'études, d'échanges et de formation qui associait notamment les directeurs d'établissements de l'enseignement agricole, une première expérimentation de MFR est mise en œuvre en 1997. Celle-ci est réalisée sous couvert de deux lycées agricoles et destinée à une vingtaine de jeunes par MFR ayant entre 15 et 16 ans en moyenne. La tentative de généralisation de ce système dans les structures étatiques n'aboutit pas, la mise en place d'une association qui gèrerait une MFR au sein des établissements publics s'avérant rapidement peu envisageable. Pour dépasser cette difficulté, le travail de sensibilisation, de formation et de mise en réseau se poursuit par de nombreux échanges avec des organisations de la société civile et entre MFR françaises et établissements marocains de formation agricole. Le secrétariat à l'Education non formelle aussi s'intéresse progressivement au processus et les deux premières MFR « associatives » sont créées en 2000. Elles accueillent leurs premiers élèves à la rentrée 2001. Ces premières Maisons se sont appuyées sur de grandes associations de développement (HODECOL pour Boujedyane et ADZAR pour Brachoua). Les suivantes ont démarré avec l'aide d'organisations professionnelles comme l'ASPAM (producteurs d'agrumes) pour Mechraâ Belksiri et la COOPAG (coopérative laitière) pour les quatre MFR de la région Souss-Massa-Drâa. Celles qui sont apparues par la suite et plus récemment sont l'œuvre de responsables d'associations locales déjà existantes ou simplement de porteurs de projets. Le mouvement a été accompagné par la Fédération régionale des MFR d'Aquitaine-Limousin à partir de 2000. Les Maisons ont été créées dès la fin de l'année 2002 l'Union des MFR du Maroc (UNAMFR). Elles sont présentes en 2013 dans sept régions parmi les plus agricoles sur les seize régions administratives du Maroc: Tadla-Azizal, Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, Chaouia-Ouardigha, Gharb, Meknès-Tafilalet, Tanger-Tétouan, Souss-Massa-Drâa.

- 1995-1997 : Evaluation des besoins en formation, sensibilisation des responsables de l'Enseignement agricole au concept des MFR.
- 1998-2000 : Expérimentation sur le terrain.
- 2000-2002 : Démarrage des premières associations locales MFR avec l'appui des MFR d'Aquitaine. Ces associations réunissent

⁶ Les chefs de service orientation insertion professionnelles (CSOIP) sont des agents des directions régionales de l'Enseignement Professionnel et Technique qui ont pour tâches de veiller au bon fonctionnement du dispositif : suivi évaluation, appui technique, rapportage, etc. Les EOJ sont sous la responsabilité du maire au niveau communale ou sous la responsabilité du directeur de centre de formation professionnelle lorsqu'il s'agit d'EOJ au sein de centre de formation professionnelle, sous la responsabilité du directeur du centre de jeunes si c'est un centre de jeune qui accueille l'EOJ, etc.

<p>des parents agriculteurs et des professionnels du secteur pour définir les contours de leur projet : « concourir à l'éducation et à la formation de ces jeunes adolescents, fils d'agriculteurs mais aussi à leur insertion professionnelle ». En collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, les MFR lancent les premières sessions de formation de futurs agriculteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2002 : création de l'Union Nationale des MFR marocaines (UNAMFR). - 2003-2007 : Structuration du réseau MFR. - Signature de conventions tripartites entre MFR/ Secrétariat d'Etat de la Formation professionnelle/ Ministère de l'Agriculture ; des conventions qui ont permis de favoriser le financement des MFR et la reconnaissance de leurs diplômes. - Actuellement il existe 10 MFR au Maroc (et 2 projets de création). 	
<p>Public accueilli : Les jeunes en formation ont entre 15 et 25 ans. Ils sont filles ou fils d'agriculteurs, d'ouvriers agricoles ou de ruraux. Ils sont déscolarisés, en rupture scolaire ou ayant fait le choix de changement d'orientation scolaire.</p>	<p>Effectifs : Absence de données consolidées. Données pour 3 MFR.</p>
<p>Activités :</p> <p>Les différents cycles et niveaux de formation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CAP : certificat d'apprentissage professionnel (1 année) - Le DSP : diplôme de spécialisation professionnelle (1ère année) - Le DQP : diplôme de qualification professionnelle (2ème année) - Cycle d'orientation : perfectionnement des stages et production écrite et comptable du projet d'insertion - Certaines MFR proposent une année de préapprentissage. Il s'agit d'une année de mise à niveau car le préapprentissage regroupe des jeunes déscolarisés de tout âge et de tout niveau. <p>12 types de formations proposées (varient selon les MFR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 pré-qualifications dans les domaines du maraichage, apiculture, arboriculture, élevage, irrigation et commis de cuisine, diplôme certifié de spécialisation professionnelle (DSP), 12 mois de formation, 33 heures par semaine, 9 semaines par an dans le milieu socioprofessionnel. - 5 qualifications dans les domaines du maraichage, apiculture, arboriculture, élevage, irrigation, diplôme certifié de qualification professionnelle (DQP), 24 mois de formation, 33 heures par semaine, 10 semaines par an dans le milieu socioprofessionnel. - 1 CAP (ouvrier ou employé qualifié) en arboriculture, 12 mois, 33 heures par semaine, 9 semaines par an dans le milieu socioprofessionnel. <p>Le principe de base de ces maisons est l'alternance : le jeune stagiaire reçoit une formation théorique au sein du centre d'une semaine en tant qu'interne, soit 20% de l'ensemble de la durée de la formation et 3 semaines dans une exploitation agricole, soit 80 %.</p>	
<p>Acteurs et réseaux d'acteurs impliqués dans le dispositif d'accompagnement :</p> <p>Les MFR et leur Union mettent en œuvre les conventions et les partenariats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conventions de partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Formation Professionnelle (reconnaissance des MFR en tant que CFA/formation par apprentissage/article 03 de la loi 12/00) ; - convention de financement avec l'AFD ; - convention de financement avec l'Association Nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie (ANCACC) - partenariat au niveau local : <ul style="list-style-type: none"> o avec l'Initiative National pour le Développement Humain (INDH) gérée par les autorités au niveau provincial et régional ; o avec l'Entraide Nationale (instance nationale auprès du 1er Ministre) ; o avec les communes et les conseils provinciaux et régionaux ; o avec certaines Agences du Développement des Régions ; o avec des organismes professionnels et des coopératives (COPAG/ASPAM...) ; o avec le secteur privé (le Crédit Agricole Marocain...) ; o partenariat avec l'UNMFREO, certaines fédérations et des MFR Françaises. 	
<p>Modalités d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes :</p> <p>Dispositif dit de formation professionnelle, pas de dispositif d'accompagnement à l'insertion en tant que tel mais un accompagnement de la définition du projet socio-professionnel des jeunes (par les moniteurs) et une mise en relation des jeunes avec d'autres acteurs. Réflexion en cours sur la création d'une association des anciens regroupant tous les jeunes formés (formation continue, échange d'expérience).</p>	

Taux d'insertion en moyenne de 80%. Principales voies d'insertion : dans les exploitations agricoles, les exploitations familiales, les réseaux de coopératives (COPAG), les organisations professionnelles (ASPAM, Azura), les entreprises de restauration, les Instituts et offices du tourisme, le Crédit agricole marocain.

Suivi-évaluation des sortants

Les MFR pratiquent un suivi individuel de la progression réalisé à l'aide un carnet de liaison qui est sous la responsabilité du stagiaire et dans lequel parents, formateur et maître d'apprentissage écrivent également. Au niveau global, chaque MFR a son tableau de bord et indicateurs de suivi : Effectif formés, effectif insérés, nature de l'insertion : Exploitation Familiale, Projet perso, Projet collectif, Main d'œuvre qualifiée, Autres. Absence d'analyse consolidée du suivi au niveau de l'Union (au moment de l'entretien en février 2018).

Réflexions sur pérennité, changement d'échelle et inscription dans les politiques publiques

Mise en place par l'Etat marocain de la formation professionnelle par apprentissage, une formation dispensée dans des Centres de Formation par Apprentissage (CFA). Loi 12-00 (dahir n° 1.00.206 du 19 mai 2000) portant institution et organisation de la formation par apprentissage, dont les MFR.

L'Etat reconnait la pédagogie de l'alternance au travers, d'une part, de la certification des formations des jeunes ruraux (niveaux : spécialisation et qualification) et, d'autre part, de plusieurs financements. Les pouvoirs publics, via le ministère de l'Agriculture, contribuent au financement des MFR. A ce titre, une convention quadripartite lie les MFR, les ministères de l'Agriculture et de la Formation professionnelle, ainsi que le secrétariat d'Etat à l'éducation permanente et le ministère de l'Education non formelle (pour le préapprentissage en MFR). Les formations octroyées par les MFR sont donc certifiées et soutenues financièrement (subvention par élève lauréat de 50% du coût moyen annuel par jeune et de 10% du coût annuel par jeune pour la première année de mise à niveau ou de pré apprentissage). Toutefois, en raison du retard du versement des subventions de l'Etat, de nombreuses MFR connaissent des difficultés financières (retard dans le paiement des salaires, des fournisseurs, des vacataires...). Grace au fonds de l'AFD, l'UNAMFR a soutenu financièrement la régularisation de certains cas prioritaires tel que les salaires des directeurs des MFR. Les MFR soutenues par les Coopératives dans le Sud ou par des groupements de producteurs dans le nord sont viables économiquement. Les autres essaient de développer des solutions en créant des fermes pédagogiques leur permettant de nourrir leurs stagiaires et de vendre leurs produits mais sont en très grande fragilité économique car très dépendantes de dons aléatoires. Cela ne repose que sur la capacité de leur président à mobiliser leur réseau relationnel. Les bâtiments et moyens matériels (Bus scolaires) sont en général financés par l'INDHS ou les collectivités locales, ce qui représente tout de même une charge significative en moins.

Absence d'échanges et de dialogue avec les ministères concernés de par la modestie des populations touchées par les MFR. Les échanges avec les collectivités locales se font en fonction de la personnalité du président de chaque MFR ou de son réseau relationnel personnel. L'UNAMFR a des difficultés à jouer son rôle fédérateur et il n'y a donc pas de cadre d'échange bien établi au sein du réseau. Les MFR se sont développées de 2002 à ce jour avec la création de l'UNAMFR mais ce réseau stagne à une dizaine de MFR.

Une méthodologie de comptabilité analytique est tenue dans chaque MFR suite à une étude menée par l'IRAM en 2013. Coût de la formation : 8 500 dirhams (soit 770 € environ) par jeune et par an en moyenne, dont 4 % d'apport des familles et 65 % des pouvoirs publics (source : <http://www.fondationmfr-monde.org/projects/mfr-au-maroc/>)

Annexe 4 : Bibliographie consultée

Monographie

- Beaudoux, Etienne, *Accompagner les ruraux dans leurs projets*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Foucart, Jean, *Fluidité sociale et conceptualisations de l'entre-deux. Systèmes semi chaotiques, réseaux et transactions sociales*, Aix en Provence, Persée, « L'Arbre du savoir », 2016.
- Lavigne-Delville Philippe, *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale*, Paris, Karthala, 1998.

Ouvrage Collectif

- Beaujeu Raphael, Kolie, Mickael, Sempere, Jean-François et Uhder, Christine, *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne. Comment remettre l'emploi au cœur des politiques de développement*, Paris, Agence Française de Développement, 2011.
- Deon Filmer Deon, Fox, Louise, *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*, Washington D.C., Série Forum pour le Développement de l'Afrique, Banque Mondiale, 2014. (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/imported-files/EmplouidesjeunesenAfsaharienne.pdf>).
- Elder Sara., Siaka Koné, Koko, *Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique subsaharienne*, Genève, Work4youth série de publication n°10, Bureau International du Travail, 2014. (http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_236839.pdf).
- Flahaut, Erika (coord.), *L'insertion professionnelle des femmes. Entre contraintes et stratégies d'adaptation*, Paris, PUR, collection "Des sociétés", 2006.
- Le Bissonnais Anne, Erceau, Julie, *Les Maisons familiales rurales dans le monde. Une contribution originale à la formation et à l'insertion des jeunes*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- Maragnani, Alain (dir), *Formation professionnelle et développement rural*, dans coll. *Les Cahiers du réseau FAR*, Montpellier, réseau FAR, 2009.
- Schwartz Bertrand, Labbé Philippe, *Rapport sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. 198. Naissance de l'insertion*, Éditions Apogée, Paris, 2007.

Colloques

- Agence Française de Développement, « Agriculteur, un métier d'avenir. A quelles conditions? », Conférence idées pour le développement », synthèse de la conférence idées pour le développement, Paris (12 février 2014) (<https://ideas4development.org/event/agriculteur-metier-davenir-queelles-conditions/>).
- Agence Française de Développement, « Transition énergétique : comment adapter les compétences et les emplois ? », synthèse de la conférence idées pour le développement, Paris (10 décembre 2015). (<https://ideas4development.org/event/transition-energetique-comment-adapter-les-competences-et-les-emplois/>).
- Agence Française de Développement, « L'emploi de demain en Afrique continentale. Quelles opportunités pour la jeunesse ? », Livret de la conférence sur l'emploi des jeunes, Paris (25 et 26 avril 2017). (<https://ideas4development.org/event/lemploi-de-demain-afrique-continentale-opportunités-jeunesse/>).
- Agence Française de Développement, « L'emploi de demain en Afrique continentale. Quelles opportunités pour la jeunesse ? », Actes de la conférence sur l'emploi des jeunes, Paris (25 et 26 avril 2017).

(https://www.ideas4development.org/uploads_old/2017/07/CR-Conference-sur-lemploi-des-jeunes-28062017.pdf).

- Bunge, Frédéric, Goldstein, Gilles, Patat, Cécile, Erceau, Julie, « L'insertion socio-économique des jeunes ruraux en Afrique. Contraintes et perspectives », document de synthèse des Journées d'études Iram, Paris, (27 juin 2013). (<https://www.iram-fr.org/ouverturepdf.php?file=631.pdf>).
- Chisenga, Justin (coord.), « Favoriser un impact soutenu des initiatives de renforcement des capacités pour la jeunesse africaine dans l'agriculture », synthèse de la consultation en ligne dans le cadre du Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Rome (25/10/2017 au 17/11/2017). (<http://www.fao.org/fsnforum/fr/africa/discussions/youth-in-agriculture>).
- Losch Bruno, « Changement structurel, emplois des jeunes et agriculture en Afrique. Etat des lieux et enjeux de développement », Document de travail pour le « Forum du développement rural en Afrique » Cotonou (2-4 mai 2013 2014). (https://agritrop.cirad.fr/570659/2/document_570659.pdf).
- Melchers, Ingo, Büchler, Boris, « Les jeunes ruraux d'Afrique prennent la parole », communication à la conférence internationale sur l'avenir du monde rural, Berlin (avril 2017). (<http://www.rural21.com/francais/initiatives-du-secteur-prive/detail/article/les-jeunes-ruraux-dafrique-prennent-la-parole-00002648/>).
- Observatoire de l'Afrique, synthèse des débats du séminaire « Radicalisation en Afrique francophone. Causes, indicateurs et moyens de prévention », Paris (11 juillet 2016). (<http://observatoireafrique.eu/wp-content/uploads/2013/04/SYNTHESE-DES-D%C3%89BATS-S%C3%A9minaire-Radicalisation-en-Afrique-francophone-LOA-11-juillet-2016-OIF-Paris2.pdf>)
- Réseau Far, « Quels ancrages territoriaux des dispositifs de formation et d'insertion agricole ? », rapport du Séminaire international sur la formation agricole et rurale, Montpellier (13-15 décembre 2016). (<http://www.reseau-far.com/fr/compte-rendu-seminaire-far-quels-ancrages-territoriaux-des-dispositifs-de-formation-et-dinsertion/>).
- Réseau Far, « Rôles de la formation professionnelle agricole pour répondre aux défis des différentes formes d'agricultures en Afrique », Actes du séminaire de Rabat (12-13-14 novembre 2014). (http://www.reseau-far.com/fileadmin/user_upload/Rencontres/Colloque_insertion_juin_2014/Actes_FAR_Rabat_novembre2014.pdf).
- Wampfler Betty, « Accompagner l'insertion des jeunes dans les agricultures familiales au Sud : enjeux, perspectives, programmes d'action pour le développement, la recherche, la formation », Note conceptuelle du Colloque Accompagner l'installation des jeunes dans les agricultures familiales au Sud, Montpellier, Réseau Far, Décembre 2013. (http://www.reseau-far.com/fileadmin/user_upload/Rencontres/Colloque_insertion_juin_2014/Colloque_installation_jeunes_agri_Sud_MSA_juin_2014.pdf).

Articles de revues

- Agence de diffusion et d'information rurales, « L'installation agricole à bas coût, pourquoi, comment », dans *Transrural initiatives*, n°465, Paris, Agence de diffusion et d'information rurales, décembre 2017. (<http://www.transrural-initiatives.org/2017/03/transrural-initiatives-n465-decembre-2017/>).
- Amichi Hichem, Kadiri Zakaria, Bouarfa Sami, Kuper Marcel (coord.), « Trajectoires innovantes des jeunes ruraux dans l'agriculture irriguée au Maghreb », dans *Cahiers Agricultures* vol. 24, n° 86, novembre-décembre 2015. (<https://www.cahiersagricultures.fr/articles/cagri/abs/2015/06/contents/contents.html>).
- Antoine Philippe, Razafindrakoto Mireille, Roubaud François, « Contraints de rester jeunes ? Evolution de l'insertion dans trois capitales africaines. Dakar, Yaoundé, Antananarivo », dans Collignon, René, Diouf,

- Mamadou (dir.), *Les jeunes. Hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud ?*, Paris, Revue Autrepart n°18, Presses de Sciences-Po, 2011, pp. 17-36. (<https://www.cairn.info/revue-autrepart-2001-2-page-17.htm>).
- Barlet Sandra, Gauron André, Huyghe-Mauro Annick « L'insertion des jeunes en Afrique subsaharienne. De quoi parle-t-on ? », dans coll. *L'Actualité des services aux entreprises*, série en ligne n° 25, Nogent-sur-Marne, Editions du GRET, juin 2013. (http://www.gret.org/wp-content/uploads/Insertion-des-jeunes-en-ASS_1.pdf).
 - Barlet Sandra, Gauron André, Huyghe-Mauro Annick, « L'insertion des jeunes en Afrique subsaharienne. Quelle valeur ajoutée des actions des OSC ? », dans *L'Actualité des services aux entreprises*, série en ligne n° 25, Nogent-sur-Marne, Editions du GRET, juin 2013. (http://www.gret.org/wp-content/uploads/Insertion-des-jeunes-en-ASS_2.pdf).
 - Barlet Sandra, Le Bissonnais Anne, « Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en Afrique de l'Ouest. Premiers enseignements tirés de quatre expériences novatrices », dans *L'Actualité des services aux entreprises*, série en ligne n° 21, Nogent-sur-Marne, Editions du GRET, 2010. (http://www.gret.org/wp-content/uploads/contribuer_a_l_insertion_socioprofessionnelle_des_jeunes_en_afrique_de_l_ouest.pdf).
 - Blein Roger., Bio Goura Soulé, « Emplois agricoles et viabilité des exploitations familiales », dans *Année internationale de l'agriculture familiale. Bilan et perspectives*, Paris, Grain de sel n° 67-70, Inter-Réseaux, juillet 2014–juin 2015 (pp.24-25). (http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/p.24-25_gdsaf.pdf)
 - Cassim Cachalia, Raesah., Salifu Uyo et Ndung'u Irene., « Les dynamiques de la radicalisation des jeunes en Afrique. Revue des faits », Article n°296, Institute for Security Studies, août 2016. (<https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Paper296-FR.pdf>).
 - Chauveau Jean-Pierre, *Dossier Jeunes Ruraux*, Paris, Revue Afrique contemporaine n°214, De Boeck Supérieur, 2005. (http://www.afrique-contemporaine.info/numero_revue/2005-2-deux-dossiers-jeunes-ruraux-et-darfour/).
 - Desjobert, Astrid (dir.), « Améliorer la mesure et le suivi de l'insertion des jeunes suite à des actions de formation dans les pays en développement. Quels outils et méthodologies pour mener une enquête ? », dans coll. *entreprendre.ansud.org*, série en ligne, Nogent-sur-Marne, Éditions du GRET, décembre 2016. (<http://www.iecd.org/file/2017/02/Am%C3%A9liorer-le-suivi-de-l-insertion-des-jeunes1.pdf>).
 - Faysse Nicolas, Bouzidi Zhour, Zadiri Zakaria, Abdellaoui Elhassane, Chattou Zoubir, « Hors-série jeunes ruraux », dans *Revue Alternatives Rurales*, Meknès, Collectif Dynamiques Rurales, Innovations et Développement Durable, 2015. (<http://alternatives-rurales.org/wp-content/uploads/HISJeunes/AltRurHorsS%C3%A9rieJeunesRurauxPdfComplet.pdf>).
 - Gandolfi, Stefania, « L'enseignement islamique en Afrique Noire », dans *Cahiers d'études africaines n°169-170*, Paris, Editions de l'ÉHESS, 2003. pp. 261-277. (<http://journals.openedition.org/etudesafricaines/199>).
 - Gastineau Bénédicte, Golaz, Valérie (coordination), « Être jeune en Afrique rurale » dans *Afrique contemporaine* n° 259, 2016/3, Paris, De Boeck Supérieur, 2016.
 - Gastineau, Bénédicte, Golaz, Valérie, « Dossier Être jeune en Afrique rurale », dans *Afrique contemporaine* 2016/3 n°259, Paris, De Boeck Supérieur, pp. 9-22. (<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2016-3-page-9.htm>).
 - GRET, « Les formations Germe/SIYB de l'OIT pour le renforcement des micros et petites entreprises dans les pays en développement », dans *L'Actualité des services aux entreprises*, hors-série, Nogent-sur-Marne, Éditions du GRET, décembre 2012. (<http://www.gret.org/wp-content/uploads/formations-germe-OIT.pdf>).
 - Inter-Réseaux Développement rural, « Demain, encore des jeunes agriculteurs motivés ? », dans *Revue Grain de Sel*, n°38, Paris, Inter Réseaux Développement rural, 2007. (<http://www.inter->

reseaux.org/publications/revue-grain-de-sel/38-demain-encore-des-jeunes/article/grain-de-sel-no38-demain-encore?lang=fr).

- Inter-Réseaux Développement rural, « Jeunesses rurales africaines. Contours, aspirations et perspectives », dans *Revue Grain de Sel*, n°71, Paris, Inter Réseaux Développement rural, juillet-décembre 2015. (https://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/gds71_complet.pdf).
- Le Bissonnais Anne, « Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes au Niger. Etat des lieux et pistes d'action », dans coll. *Études et travaux*, série en ligne n° 26, Nogent-sur-Marne, Éditions du GRET, 2010. (<http://www.gret.org/wp-content/uploads/09525.pdf>).
- Leavy, Jennifer, Smith, Sally, « *Future Farmers: Youth Aspirations, Expectations and Life Choices* », dans *Discussion Paper n°13*, Brighton, Future Agricultures, June 2010. (<https://www.agrilinks.org/sites/default/files/resource/files/Future%20Farmers-Youth%20Aspirations.pdf>).
- Neumann Kathleen, Hermans Frans, « What Drives Human Migration in Sahelian Countries? A Meta-analysis », in *Population, space and place*, Volume 23, Wiley online library, January 2017. (<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/psp.1962>).
- Sourisseau Jean-Michel, Guétat-Bernard Hélène, « Pourquoi faut-il s'intéresser aux familles en agriculture ? », in *Revue Grain de sel*, n° 67-70, pp. 0-0, Paris, Inter Réseaux développement rural, Juillet 2014- Juin 2015.
- Vernières Michel, Fourcade Bernard., Paul Jean-Jacques, « L'insertion professionnelle dans les pays en développement. Concepts, résultats, problèmes méthodologiques », dans *Revue Tiers-Monde*, tome 35 n° 140, Paris, Persée, 1994. pp. 725-750. (https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1994_num_35_140_4918).

Thèses et mémoires inédits

- Bergès Louise, *Programme AFOP au Cameroun. L'installation en agriculture des premières générations de Jeunes. De la conception à la mise en œuvre*. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur spécialisation MOQUAS, dirigé par Betty Wampfler, Montpellier SupAgro/IRC, 2015. (https://www.reseau-far.com/ressources/files/fichierPDF_0_Memoire_AFOP_Louise_Berges_24-11-2015.pdf).
- Limousin, Clara, *Étude d'impact des dispositifs de formation et d'accompagnement des collèges agricoles de la Fekama à Madagascar*. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur SAADS MOQUAS, dirigé par Betty Wampfler, Montpellier SupAgro/IRC, 2015. (https://www.reseau-far.com/ressources/files/fichierPDF_2015_MOQUAS_LIMOUSIN.pdf).
- Peter Elsa, *Étude des effets de la formation agro-pastorale dispensée par le Centre International de Développement Agro-Pastoral sur ses diplômés au Togo*. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur SAADS MOQUAS, dirigé par Betty Wampfler, Montpellier SupAgro/IRC, 2015. (document de synthèse). (https://www.reseau-far.com/ressources/files/fichierPDF_PETER_Elsa_TOGO_Etude_effets_Synthese_2016_V4.pdf)

Documents stratégiques

- African Union Commission, African youth charter, Banjul, July 2006. (http://www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/african_youth_charter_2006.pdf).

- République du Niger, *Schéma Directeur National d'Orientation et d'Insertion Professionnelles des Jeunes et des Adultes par la Formation Professionnelle et Technique au Niger*, Niamey, Swiss Agency for Development and Cooperation, Swisscontact, Version définitive du 1^{er} juillet 2016.

Rapports d'organisation

- Adjamagbo A. Agnès, Antoine Philippe, Beguy Donatien, Dial, Fatou Binetou, *Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé ?*, Document de travail, Paris, DIAL, mars 2006.
- ANDML, *Quels enseignements tirer des expérimentations sociales sur l'alternance menées par les missions locales*, Paris, ANDML, avril 2013. (http://www.andml.info/portals/20/content/publications/andml_etude_alternance.pdf)
- Antonowicz, Laetitia, *Boîte à outils genre. Education, formation professionnelle et emploi*, Paris, Publications AFD, 2015. (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/Boite-a-outils-genre-education-formation-professionnelle-emploi.pdf>).
- Barlet Sandra, d'Aiglepierre Rohen, *Les dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes sur le marché du travail en Afrique*, document de recherche, Etudes de l'AFD, 2017. (<https://www.afd.fr/fr/les-dispositifs-dappui-linsertion-des-jeunes-sur-le-marche-du-travail-en-afrique>).
- Barlet Sandra, d'Aiglepierre Rohen, *Les dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes sur le marché du travail en Afrique*, Rapport d'étude, Paris, AFD, 2017. (<https://www.afd.fr/fr/les-dispositifs-dappui-linsertion-des-jeunes-sur-le-marche-du-travail-en-afrique>).
- Bunge Frédéric, Goldstein Gilles, *Etudes sur les coûts dans les MFR au Maroc, au Mali et au Brésil*, Rapport de mission, Paris Union Nationale des Maisons Familiales Rurales, décembre 2013. (document interne).
- Carrillo Vallejos, Gloria, *Dispositifs de Formation et d'Insertion Professionnelle des Jeunes au Bénin*, Rapport de stage, IRAM, janvier 2013. (document interne).
- Conseil national de concertation et de coopération des ruraux, *Rapport des activités du Collège des jeunes du CNCR sur l'installation des jeunes en agriculture*, Dakar, 2014. (http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/CJ-Rapport_des_activites_inst_jeunes-1.pdf).
- Coquard Benoit, *Que sait-on des jeunes ruraux. Revue de littérature*, rapport d'étude, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Paris, Mars 2015. (http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/Rural_coquard_DEF.pdf).
- Espaces Orientation-Jeunesse, *Manuel de procédures d'un EOJ*, Niamey, Swisscontact Niger, non daté. (document interne).
- Fekama, Fert, Fifata, *Octroi de dotation aux jeunes agriculteurs sortants des collèges agricoles Fekama*, Note de capitalisation, Antananarivo, Fekama, Fert, Fifata, mars 2017. (document interne).
- Fekama, *Suivi-évaluation*, note interne, Fekama, janvier 2018. (document interne).
- Fert, Fifata, Fekama, *Formation et accompagnement au leadership des jeunes agriculteurs formés sortant des collèges agricoles Fekama-Fifata*, Antananarivo, Fert, Fifata, Fekama (non daté). (<https://www.fert.fr/formation-accompagnement-jeunes-leaders-paysans-leadership-madagascar/>).
- Fert, Fifata, *Mise en place d'un dispositif d'accompagnement facilitant la concrétisation du projet professionnel des jeunes après leur formation dans un collège agricole*, convention de subvention COMIPADR, Antananarivo, Fert, Fifata, novembre 2011. (document interne).
- Fert, *Quel impact des collèges agricoles de Fekama à Madagascar pour les jeunes agriculteurs formés, leurs familles et les territoires dans lesquels ils s'insèrent ?*, synthèse d'étude, Paris, Fert, 2016. (https://www.fert.fr/v2/wp-content/uploads/2016/02/MDG_Etude-dimpact_Fekama_Fert_Synthese_2016.pdf).

- FIDA, *Appui des projets du FIDA aux jeunes ruraux, Leçons apprises*, Rome, FIDA, 2014. (<https://www.ifad.org/documents/10180/744d4bd8-89cf-4423-833a-67b37517f0c7>).
- Hathie Ibrahima (dir.), *Emploi des jeunes et migration en Afrique de l'Ouest. Rapport final Sénégal*, Rapport de recherche, Dakar, AFD, CRDI, 2015. (http://www.ipar.sn/IMG/pdf/ejmao_rappor02bc.pdf).
- IRENA, *Renewable Energy and Jobs - Annual Review 2017*, Abu Dhabi, International Renewable Energy Agency, 2017. (<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-29073-irena-emploi.pdf>).
- Kébé Diouf Khadidiatou, *Genre et foncier : l'expérience des consultations juridiques gratuites au Sénégal*, Rapport d'étude, Londres, l'Institut international pour l'environnement et le développement, 2016. (<http://pubs.iied.org/pdfs/12597FIIED.pdf>).
- Lambert Agnès, Patat Cécile, Cissé Youssouf, *Évaluation finale du Programme. Formation professionnelle, accompagnement vers l'emploi et insertion : mise en place de dispositifs de proximité en Mauritanie et au Mozambique (GRET, CFSI, ESSOR)*, Rapport d'étude, IRAM, 2013. (document interne).
- Lambert Agnès, Patat Cécile, Le Bissonnais Anne, Erceau, Julie, « Capitalisation des actions de formation-insertion des jeunes conduites par les ONG », *Note technique n°31*, Paris, AFD, 2017. (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/imported-files/31-notes-techniques.pdf>).
- Le Bissonnais Anne, Ould Meine, Hamid, *Étude d'impact simplifiée de Cap Insertion en Mauritanie*, Rapport d'étude, Nogent-sur-Marne GRET, 2012.
- Levard Laurent, Dumazert Patrick, « Quels changements techniques pour développer l'emploi dans l'agriculture ? », dans Sauvat, Véronique, *Les exclusions paysannes. Quels impacts sur le marché international du travail ?*, Paris, AFD, décembre 2014. pp.207-218. (<http://www.gret.org/wp-content/uploads/Article-Laurent-Levard-Les-perspectives.pdf>).
- Liagre, Laurent, *Formation et insertion des jeunes paysans à Madagascar. Évaluation externe après 12 ans d'action*, Rapport d'étude, Iram, 2015. (document interne).
- Loussouarn Jean-Jacques, *Mission d'identification de la contribution de l'économie de la formation et de l'insertion professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches à la construction de l'argumentaire nécessaire à la pérennisation du dispositif mis en place par le programme AFOP*, Rapport de mission, Yaoundé, C2D AFOP, juin 2015. (document interne).
- Marguerie Alicia, *Etude de capitalisation : Impact et mise en oeuvre de programmes à haute intensité de main d'oeuvre (HIMO) en Afrique subsaharienne*, Note technique n°36, Paris, AFD, novembre 2017. (<https://www.afd.fr/fr/etude-de-capitalisation-impact-et-mise-en-oeuvre-de-programmes-haute-intensite-de-main-doeuvre-himo-en-afrique-subsaharienne>).
- Plateformes Orientation-Jeunesse, *Suivi mensuel des résultats*, Niamey, Swisscontact Niger, non daté. (document interne).
- Rangé Charline, Palliere Augustin, *Contribution de la pisciculture au développement agricole en Guinée Forestière. Analyses économiques et foncières*, rapport d'étude, Conakry, APDRA Pisciculture Paysanne, non daté.
- ROPPA, AFDI, *L'installation des jeunes en agriculture par des organisations de producteurs agricoles. Repères méthodologiques et pratiques*, Paris, ROPPA, AFDI, décembre 2017.
- Rosman Sophie, *Niger. Accompagnement à l'insertion des jeunes. Rapport semestriel*, Niamey, Swisscontact Niger, Janvier – Juin 2017 (document interne).
- Rosman Sophie, *Rapport Annuel*, Niamey, Swisscontact Niger, 2016 (document interne).
- Stuhrenberg Liora « Jeunes ruraux en Afrique de l'Ouest. Quelles réalités et quelles perspectives ? », dans *Bulletin de synthèse Souveraineté alimentaire n°17*, Paris, Inter-Réseaux Développement Rural, septembre 2015. (http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/bds_no17_jeunes.pdf).
- Sumberg James, Anyidoho Nana Akua, Chasukwa Michael, Chinsinga Blessings, Leavy Jennifer, Tadele Getnet, Whitfield Stephen, Yaro Joseph, "Young people, agriculture and employment". Working Paper,

- Helsinki, United Nations University - UNU Wider, avril 2014. (<https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/wp2014-080.pdf>)
- Swisscontact Niger, *Etude sur l'insertion professionnelle des jeunes bénéficiaires du dispositif des plateformes et espaces Orientation-Jeunesse de la région de Diffa et évaluation du dispositif*, Rapport d'étude, Diffa, Swisscontact Niger, Décembre 2017. (document interne).
 - Swisscontact Niger, *Plan de formation des conseillers d'orientation*, Document interne, Niamey, Swisscontact Niger, non daté. (document interne).
 - UNMFREO, *Les Maisons familiales rurales, actrices de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes : L'expérience des MFR dans 17 pays à travers le monde et les exemples du Burkina Faso, du Brésil, du Cameroun et de Madagascar*, Document de synthèse, Paris, UNMFREO, septembre 2013. (https://www.mfr.asso.fr/media/mfr_monde/Maisons_familiales_rurales_insertion_socioprofessionnelle_jeunes_monde.pdf).
 - Walther Richard, Uher Christine, Doligez François, Goldstein Gilles, Bunge, *Etude sur le financement de la formation professionnelle*, Rapport d'étude, Paris, AFD, 2014. (http://www.gret.org/wp-content/uploads/Etude_Fonds-de-financement-de-la-Formation-professionnelle_vf.pdf).
 - Wampfler Betty, Bergès Louise, « Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner. Grille d'analyse et premiers résultats », *Note Technique n°27*, Paris, AFD, 2017. (<https://www.afd.fr/fr/comprendre-le-processus-dinstallation-des-jeunes-en-agriculture-pour-mieux-laccompagner-grille-danalyse-et-premiers-resultats>).
 - Wampfler Betty, Goldstein Gilles, *Matériaux pédagogiques pour l'éducation financière des jeunes formés et insérés dans le cadre du programme C2D AFOP*, Document de travail, Montpellier, Montpellier Supagro, Iram, Juin 2017. (document interne).

Annexe 5 : Liste des personnes interviewées

#	Nom	Prénom	Fonction	Structure	Date
1	Adji	Marie	Chef de projet PFD	Swiss contact Niger	17/01/2018
2	Aliou	Ibrahima	Secrétaire Général	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane	11/2017
3	Ango	Pierre-Blaise	Président de l'association réseau FAR, Coordonnateur du programme national AFOP	Programme AFOP	22/01/2018
4	Cainjo	Cécilia	Chargée de mission Afrique de l'Ouest	UNMFREO	2/02/2018
5	El Ktaibi	Miloud	Directeur	Union Nationale des Associations des Maisons Familiales Rurales (UNAMFR) - Maroc	25/01/2018
6	Haman Bello	Mairama	–	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane	18/01/2018
7	Le Bissonnais	Anne	Socio-économiste	Missions locales Jeunes Montpellier Méditerranée Métropole	9/01/2018
8	Panel	Anne	Directrice	FERT	16/01/2018
9	Plougastel	Valérie	Coordinatrice Service International et Territoires	UNMFREO	17/01/2018
10	Rosman	Sophie	Directrice adjointe	Swiss contact Niger	24/01/2018
11	Schlur	Amandine	Chargée de projets	FERT	16/01/2018
12	Stührenberg	Liora	Chargée de mission	Intér-Réseaux	10/01/2018